

УНИВ. БИБЛИОТЕ

PETITE BIBLIOTHÈQUE A 1 FRANC  
Р. И. Бр. 11296

П 63  
132

LOUIS COMBES

MARIE ANTOINETTE

ET

L'INTRIGUE DU COLLIER



PARIS

GEORGES DECAUX, ÉDITEUR

16, RUE DU CROISSANT, 16

(Ancien hôtel Colbert)

1875

MARIE-ANTOINETTE

ET

L'INTRIGUE DU COLLIER

---

IMPRIMERIE D BARDIN, A SAINT-GERMAIN.

---

LOUIS COMBES

---

MARIE-ANTOINETTE

ET

L'INTRIGUE DU COLLIER



PARIS

GEORGES DECAUX, ÉDITEUR

16, RUE DU CROISSANT, 16

(Ancien hôtel Colbert.)

---

# MARIE-ANTOINETTE

ET

## L'INTRIGUE DU COLLIER

---

I.

Dans la dernière période du second empire, la canonisation littéraire de Marie-Antoinette avait été mise à la mode par une école dévoyée, qui avait fait sa spécialité de la réhabilitation des pécheresses. Ce mouvement était produit, moins peut-être par une de ces réactions de la pitié si touchantes au point de vue du sentiment, si décevantes le plus souvent au point de vue de la réalité historique, que par la préoccupation servile de mériter les faveurs d'une autre étrangère qu'une aventure avait fait rebondir jusque sur le trône, et dont on savait que Marie-

Antoinette était l'idole, sans doute par certaines affinités de mœurs et de position.

Dans les conventions de cette école, il est systématiquement admis que la reine doit être mise absolument hors de cause dans cette affaire étrange et si fameuse, qui a fixé l'attention de toute l'Europe et qui fut un des épisodes les plus caractéristiques des derniers jours de la monarchie.

Cette copieuse intrigue a été si bien élucidée, travaillée, tamisée, analysée, expurgée avec tant d'art, qu'elle est devenue limpide comme une belle composition littéraire, correcte comme une comédie classique, et qu'elle porte avec elle son enseignement et sa moralité, comme une œuvre d'art de la bonne école.

Un des derniers rhapsodes de cette poésie, M. Gust. Chaix d'Est-Ange, qui a fait une étude approfondie de l'affaire, s'est chargé de dégager cette moralité; il y voit un « terrible exemple de la puissance de la haine et de la calomnie; terrible exemple aussi de cette fatalité qui choisit volontiers pour victimes les plus nobles têtes, qui les poursuit, jusque dans le tombeau, d'accusations odieuses, et semble vouloir leur disputer encore la pitié et le respect de la postérité! »

Telle est la conclusion d'un légiste. Ne cherchez point ce que peut être cette *Fatalité* qui choisit volontiers les plus nobles têtes pour victimes, et qui, *semble vouloir...*; ce sont là les tropes du palais, de simples beautés oratoires, qui d'ailleurs n'affaiblissent point la solidité dialectique d'un plaidoyer, mais qui ne l'augmentent pas sensiblement non plus.

Presque toutes les relations, disons-nous, qui ont été écrites à notre époque, s'accordent sur ce point que l'affaire du Collier est parfaitement claire, malgré ses complications apparentes, évidente comme la lumière, ce sont les termes mêmes dont on se sert, et que l'esprit de parti seul peut y trouver des obscurités. Il est inutile d'accumuler ici les citations. Cette opinion est celle de toutes les fortes têtes de notre temps, de M. Droz comme de M. Viel-Castel, de M. Campardon comme de M. Chaix-d'Est-Ange, de MM. de Goncourt, comme de M. de Lescure, etc. Bien mieux, c'est aussi l'opinion de l'auteur du *Collier de la Reine*, compilation solidement embrouillée, mais chaleureusement royaliste, et qui fait partie d'une grande collection de *Causes célèbres*, dont l'auteur, détail piquant, est le petit-fils même de Fouquier-Tinville.



Ainsi, ceux qui malheureusement conserveraient encore quelques doutes et qui seraient tentés de les exprimer, rencontreraient tout d'abord un faisceau d'autorités imposantes qui ont rendu en quelque sorte officielle la donnée indiquée ci-dessus. En outre, ils pourraient craindre que la froide recherche de la vérité ne les fît accuser de manquer de respect au malheur. La critique se trouve comme désarmée par les partialités du sentiment, par les attendrissements de la pitié.

Il est difficile d'argumenter contre ceux qui invoquent les souvenirs d'une destinée tragique. Cependant on accordera que les faits n'ont pas moins de valeur que des émotions et que la vérité n'est pas moins sacrée que le malheur.

Qu'on ne se hâte pas de conclure que nous allons nous abandonner ici au système des dénigrement systématiques et répondre à de violents plaidoyers par les amertumes du pamphlet. Nous voulons simplement examiner la solution qu'on prétend nous imposer de haute lutte et dont on aura bientôt fait un dogme historique. Il ne saurait être interdit de chercher le vrai indépendamment de toute autre préoccu-

pation, sans esprit de système et sans parti-pris.

Certes, nous pourrions donner dès le début nos conclusions, nos propres conjectures, et nous sommes bien convaincu qu'aucune personne raisonnable n'en serait scandalisée; mais on comprendra que nous préférons suivre la méthode ordinaire en exposant d'abord les motifs de notre conviction.

Ce que nous pouvons dire ici, c'est que nous ne trouvons pas que l'affaire du Collier soit aussi claire que tant de docteurs enthousiastes l'affirment impérieusement; nous y voyons, au contraire, un grand nombre de circonstances inexplicables, ou tout au moins fort mal expliquées; nous pensons que le public n'en a pas connu toutes les détails et que vraisemblablement ceux qu'on lui a dérobés étaient les plus caractéristiques.

On aura beau, dans les pièces de littérature dont on nourrit le public, traiter ce problème d'histoire à la manière d'un libretto d'opéra comique, en éliminant les détails qui embarrassent l'action, en retranchant, modifiant, interprétant, expliquant, polissant, pondérant, de manière à amener un dénouement favorable, il n'en restera pas

moins un grand nombre d'obscurités, d'in-vraisemblances et de contradictions cho-quantés dans le récit convenu et dans les témoignages qui lui servent de base.

C'est ce que nous allons essayer de démontrer en résumant les faits, du moins tels que les documents nous permettent de les entrevoir.

## II

On était en 1785, à la veille de la Révolution, à un moment où les moindres incidents même servaient d'aliment à la surexcitation des esprits. L'effervescence produite par les cent représentations du *Mariage de Figaro* n'était pas encore refroidie, lorsqu'un drame réel et bien autrement émouvant éclata sur la scène du monde et vint livrer aux commentaires ironiques et méprisants de la multitude tout ce que l'ancienne société avait de plus illustre et de plus grand.

Le 15 août de cette année, la cour attendait dans la grande galerie du château de Versailles, l'heure à laquelle Louis XVI et Marie-Antoinette devaient se rendre à la chapelle royale ; le cardinal Louis de Rohan, grand-aumônier de France, évêque de Strasbourg et prince de l'empire, attendait éga-



lement, en rochet et en camail, entouré de son clergé, lorsque tout à coup parut sur le seuil de la porte de glace le baron de Breteuil, ministre de la maison, qui s'écria d'une voix retentissante : « Arrêtez M. le cardinal de Rohan ! »

Au milieu de la stupéfaction générale, M. le duc de Villeroy, capitaine des gardes, s'avança en effet pour exécuter cet ordre. Le cardinal fut conduit d'abord à son palais, rue Vieille-du-Temple, puis transféré à minuit à la Bastille.

Ce prince de l'église et de l'empire, l'un des plus grands personnages du royaume, et qui même était souverain dans la partie germanique de son diocèse, était accusé d'outrage à la majesté royale, d'escroquerie et de vol, de compte à demi avec une courtisane, une aventurière qui avait dans les veines quelques gouttes de sang royal.

Tel fut, comme on le sait, le premier éclat de cette étonnante et scandaleuse affaire, dont nous allons rapidement esquisser les causes premières et les péripéties. Ce sont des faits connus, mais on comprendra qu'on est obligé de les rappeler ici pour les besoins de la discussion. Cela nous donnera

d'ailleurs l'occasion de faire quelques rectifications de détail.

Depuis longtemps, les joailliers de la couronne, Bœhmer et Bassenge, avaient réuni, à grands frais, les plus beaux diamants en circulation dans le commerce pour en composer un collier à plusieurs rangs, qu'ils se proposaient de vendre à la reine, accablée déjà de pierreries, mais dont on connaissait les goûts fastueux, transformés aujourd'hui par de spirituels romanciers, en une simplicité pastorale dont il est à souhaiter que le Dieu des contribuables préserve les caisses publiques, aussi bien que les budgets privés.

Primitivement, dit-on, cette parure merveilleuse était destinée à madame Du Barry ; mais la mort de Louis XV anéantit ce projet. Quoi qu'il en soit, les joailliers, après avoir vainement tenté de décider M. Campan à proposer cette acquisition à la reine, obtinrent du premier gentilhomme de service qu'il mît leur joyau sous les yeux du roi. C'était une petite dépense de un million six cents mille livres. On sait dans quel état étaient alors les finances. Louis XVI, si parcimonieux cependant, et qui inscrivait sur son livre de dépenses jusqu'à un port de lettre de quatre sous, Louis XVI, qui

n'avait pas achevé de payer les boucles d'oreilles de 348,000 livres et les bracelets de 162,660 livres achetés aux mêmes joailliers, probablement à son insu, proposa cependant le collier à la reine, en décembre 1778, alors qu'elle venait de mettre au monde son premier enfant. Marie-Antoinette aurait répondu, à la romaine, qu'il était préférable de consacrer une telle somme à la construction d'un navire. Suivant d'autres, ce serait Louis XVI qui, toutes réflexions faites, aurait rompu l'affaire en évoquant l'image du vaisseau. Le lecteur choisira entre les deux versions, aussi douteuses l'une que l'autre.

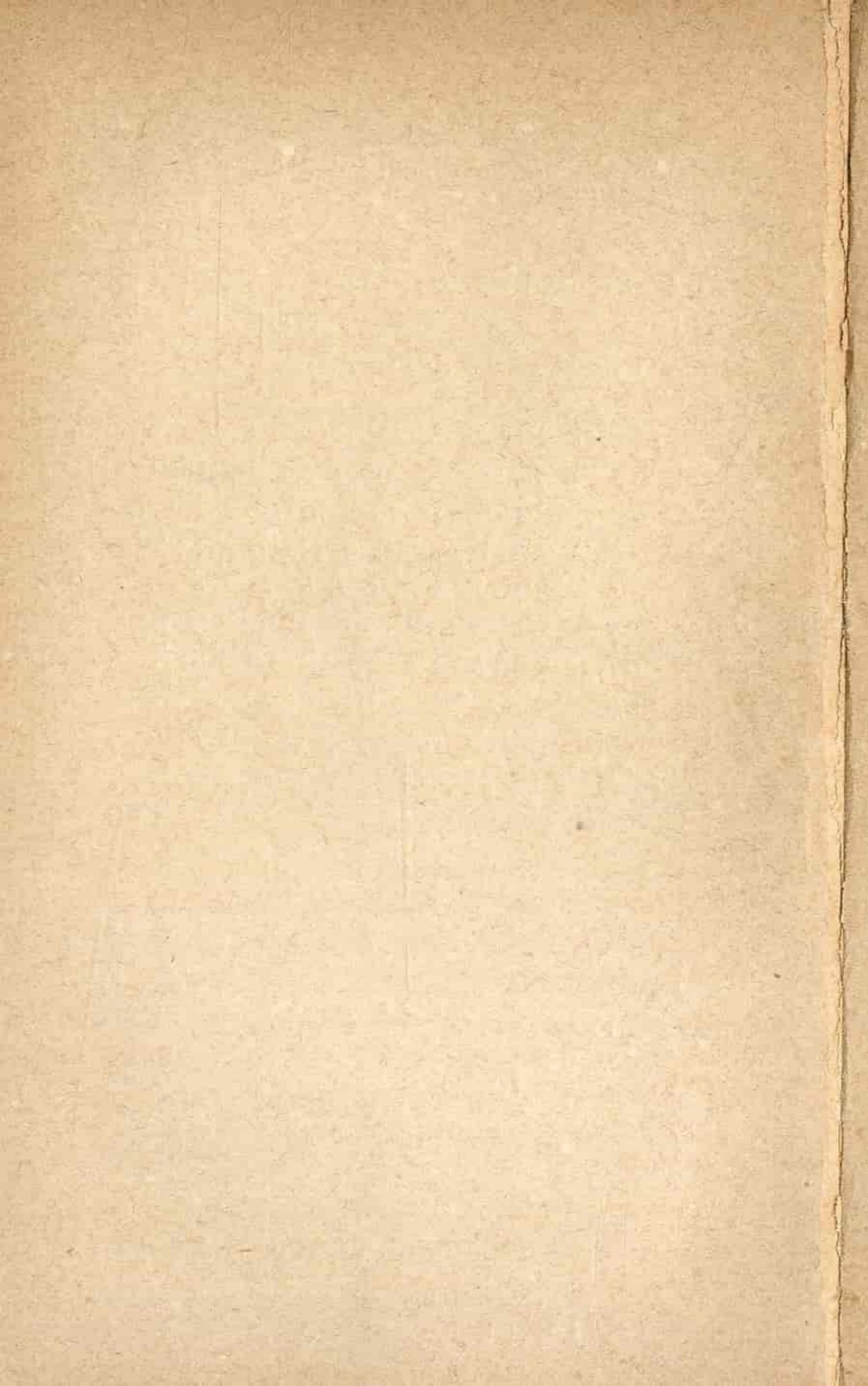
Bœhmer, qui avait épuisé ses ressources dans cette affaire et qui s'était engagé pour des sommes considérables, fut désespéré de ce refus. Il essaya vainement de placer son collier dans les cours étrangères.

Un an plus tard, suivant M<sup>me</sup> Campan, ou seulement à la naissance du premier dauphin, en 1781, d'après d'autres rapports; car tout est incertain dans ce mystérieux imbroglio, le joaillier offrit de nouveau son joyau à Louis XVI et à la reine, mais sans plus de succès. Il parcourut de nouveau l'Europe, échoua partout, et enfin vint se jeter aux pieds de Marie Antoinette et la supplier de le sauver de la ruine et de la banqueroute

en achetant son collier. La reine lui donna le conseil fort raisonnable de le diviser pour le vendre et de ne se point noyer comme il en annonçait l'intention.

On ne conçoit guère en effet, un tel désespoir, puisqu'en partageant son bijou en plusieurs parures, il était certain d'en trouver le placement et de rentrer dans ses fonds. Quoi qu'on puisse penser de la réalité de ces scènes, que nous rapportons sur la foi de M<sup>me</sup> Campan, il paraît certain que le collier avait beaucoup plu à la reine et que l'état des finances avait été l'un des principaux obstacles à son acquisition.

Ici la comédie va se nouer et nous rencontrons les personnages qui vont y jouer le rôle principal, et dont le nom est devenu si fameux.



### III.

On sait que Jeanne de Saint-Remy de Valois, par son mariage comtesse de La Motte, descendait en ligne directe d'un bâtard de Henri II. Depuis longtemps cette famille était tombée dans l'obscurité et la misère. Orpheline de bonne heure, avec un petit sac de noisettes pour tout héritage, réduite à mendier dans les guinguettes de Vaugirard, Jeanne de Saint-Remy fut recueillie par la marquise de Boulainvilliers, élevée dans un pensionnat de Passy, puis placée comme apprentie chez une couturière, et enfin, après une suite de pénibles épreuves, mariée enceinte au comte de La Motte, officier dans la gendarmerie, qui donna quelque temps après sa démission.

Les deux époux vivaient noblement à l'aventure, dans un dénûment qui n'était

que faiblement atténué par une petite pension obtenue de la pitié royale, et par de menues escroqueries auxquelles les gens de qualité maltraités par la fortune pouvaient alors avoir recours sans honte et sans trop déroger.

Au milieu des péripéties romanesques de sa vie, l'héritière des Valois fut mise en relation avec le cardinal de Rohan, en 1781, et ne tarda pas à prendre une grande influence sur son esprit, — et sur ses sens — car il est hors de doute que des rapports de la nature la plus intime ont existé entre eux.

Le cardinal, rappelons-le en deux mots, avait été d'abord coadjuteur de son oncle, le cardinal Constantin de Rohan, évêque de Strasbourg. En cette qualité, il reçut solennellement dans cette ville Marie-Antoinette, lorsqu'elle arriva en France pour épouser le dauphin (1770). Deux ans plus tard, il obtint l'ambassade de Vienne, à laquelle aspirait le baron de Breteuil, qui naturellement devint son plus ardent ennemi. Mais il suscita contre lui une inimitié plus redoutable encore, celle de Marie-Antoinette, en se faisant à Vienne l'écho des accusations de légèreté dont elle était l'objet. « Cette princesse, dit M<sup>me</sup> Campan,

recevait souvent de Vienne des remontrances dont la source ne pouvait lui demeurer longtemps cachée; et c'est à cette époque qu'il faut rapporter l'éloignement qu'elle n'a jamais cessé de témoigner au prince de Rohan. »

Un trait bien connu vint combler la mesure. L'ambassadeur, suivant ses instructions secrètes, devait faire connaître à Louis XV les particularités les plus intimes du caractère et de l'intérieur de Marie-Thérèse. Dans une lettre particulière, séparée de la dépêche officielle, et adressée au ministre d'Aiguillon, pour être communiquée au roi seul, il représentait spirituellement l'impératrice tenant d'une main un mouchoir pour essuyer les larmes qu'elle feignait de verser sur le démembrement de la Pologne, tandis qu'elle étendait l'autre main pour concourir au partage. Rien n'était plus piquant et plus vrai, mais pour un ambitieux, il n'était pas prudent de le dire.

Le duc d'Aiguillon commit l'indiscrétion perfide de communiquer cette lettre à M<sup>me</sup> Dubarry, qui la lut à haute voix à l'un de ses soupers. La dauphine en fut instruite, et sa haine personnelle s'envenima d'un ressentiment de famille. Il faut ajou-

ter que le prince de Rohan n'appartenait pas à la coterie autrichienne. Il n'en fallait pas tant pour faire solliciter son rappel. De puissantes influences y travaillèrent sourdement. Les griefs allégués étaient l'éclat scandaleux de ses débauches, son insolence et son orgueil, son mépris ultraphilosophique pour les choses de la religion, jusqu'à couper une procession avec toute sa suite, en habit de chasse, un jour de Fête-Dieu, les dettes immenses qu'il avait contractées, les équipées de son personnel (toute l'ambassade faisait la contrebande), etc.

Tout cela était vrai, mais ne tirait pas à conséquence chez les prélats et les hauts dignitaires de ce temps. Personne n'a jamais cru que ce fût là la cause réelle de sa disgrâce. Quoi qu'il en soit, le prince Louis fut rappelé en 1774, deux mois après la mort de Louis XV, et il se trouva dès lors en butte aux ressentiments de la nouvelle reine de France. Mais il était d'une maison si puissante, que, malgré la haine dont il était l'objet, il devint successivement, à la suite d'intrigues laborieuses dont le détail ne peut trouver place ici, grand-aumônier de France et cardinal. Il remplaça en outre son oncle comme évêque de Strasbourg,

et fut accablé de riches abbayes, de bénéfices et de dignités. Mais son ambition n'était pas rassasiée encore; il aspirait, dit-on, à être premier ministre, et dans cette vue, il s'épuisa en efforts infructueux pour regagner les bonnes grâces de Marie-Antoinette.

Sous beaucoup de rapports, sans doute, ce personnage était fort méprisable : dans sa correspondance, la reine lui donne les noms de *prêtre parjure*, d'*intrigant impudique*, et d'autres encore tout aussi colorés. Il était avide, libertin, dissipateur effréné, noyé de dettes, malgré ses trois millions de revenus; payant ses maîtresses avec l'argent qui lui était confié (comme grand-aumônier) pour secourir les pauvres, se remuant sans cesse pour rafler de nouveaux bénéfices ecclésiastiques, etc. Nous ne songeons certes pas à le réhabiliter. Cependant ne serait-il pas équitable de rappeler que dans les hautes classes un homme vicieux n'était nullement alors regardé comme un phénomène? Toute la société officielle était ainsi souillée, à peu d'exceptions près; le Rohan n'était ni meilleur ni pire que tant de grands et menus seigneurs que l'on pourrait citer. Ce qu'on nommait dans ce monde-là un *honnête homme*, c'était exclusivement

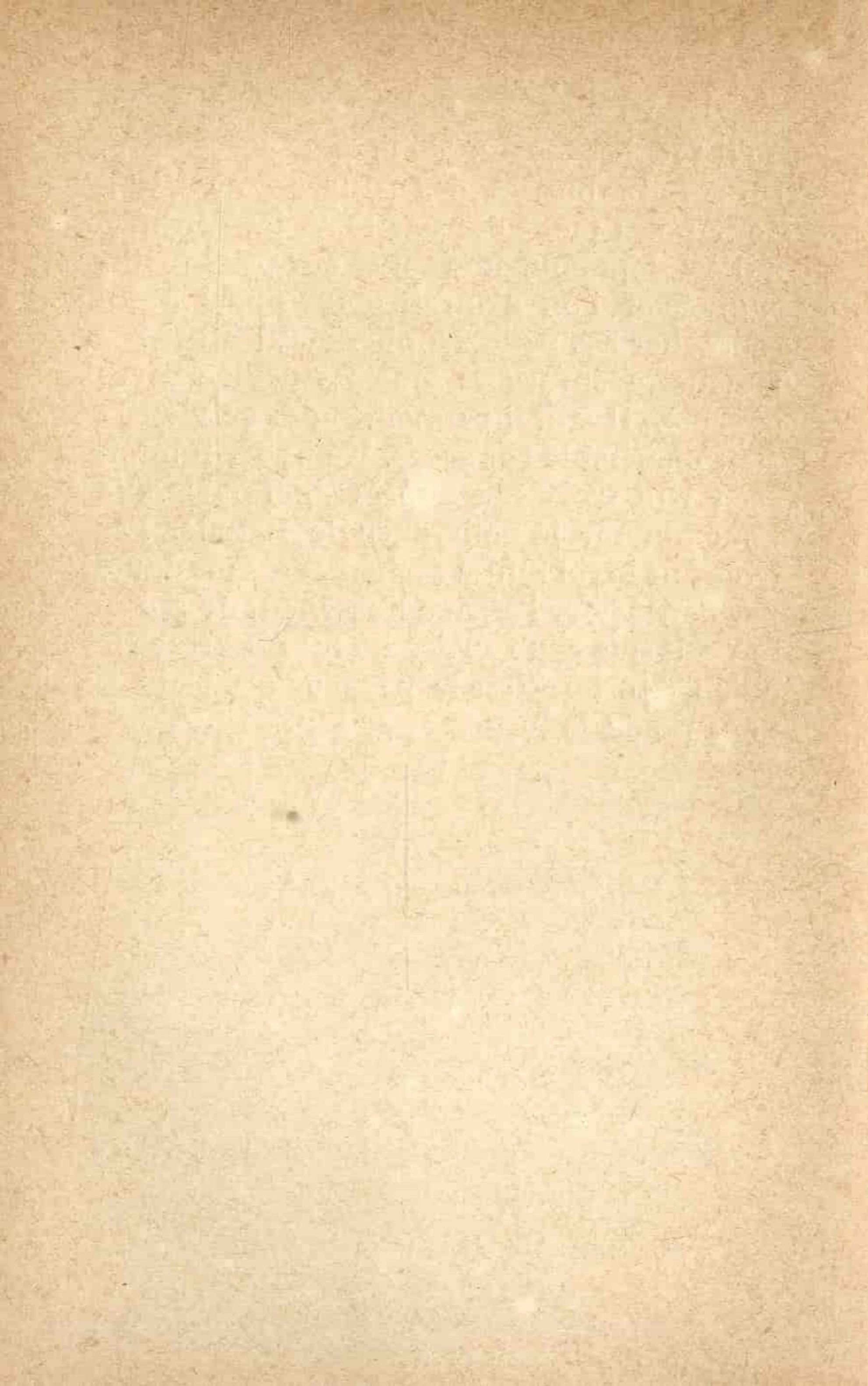
un homme titré et riche; et cette expression ne tirait pas plus à conséquence au point de vue de la morale courante que le bizarre *comme il faut* consacré plus tard. Le libertinage et l'avidité faisaient partie des droits et privilèges de cette société semi-orientale, qui pensait que *Dieu y regarderait à deux fois* avant de damner les gens de qualité; le grand aumônier n'était pas le seul prélat qui entretînt des filles et qui eût pris l'Arétin pour catéchisme : qui donc en était scandalisé?

De même, tous les moyens paraissaient à peu près légitimes quand il s'agissait de soutenir ou d'augmenter son *état*. Non seulement la prostitution et le vol, mais la mendicité même ne répugnaient point à cette fière race. Les plus illustres dames, les plus hauts seigneurs, ne tendaient-ils pas bravement la main aux fermiers généraux pour en recevoir des croupes, et Marie-Antoinette elle-même n'était-elle point croupière du fermier Borda <sup>1</sup>? Pourquoi ne le rappellerait-on point, puisque cela est vrai?

Monseigneur de Rohan, tout dépravé

1. Voyez le dernier bail des fermes du règne de Louis XV, où la dauphine et les pieuses tantes de Louis XVI figurent sur la liste, pêle-mêle avec les anciennes drôlesses du harem royal.

qu'il fût, besogneux de la grande école et ruffian du budget des pauvres, ne faisait donc point tache dans cette société étrange qui est déjà pour nous une curiosité historique ; et l'on n'aurait point songé à lui reprocher ses petites imperfections sans sa fameuse aventure et sans ses démêlés avec la reine. Il faut dire même que ce vicieux était charitable par accès. En 1781, il intercédait par trois fois auprès de Louis XVI pour obtenir la délivrance de Latude. Par trois fois le roi refusa séchement, sans doute par bonté pour l'ancien lieutenant de police (on sait que cette *grâce* ne lui fut arrachée qu'en 84). Ici, c'est le pécheur qui plaide la cause de la justice et de l'humanité.



#### IV.

Les choses étaient donc en l'état que nous avons indiqué, lorsque M<sup>me</sup> de La Motte, en mars 1784, assura au cardinal qu'elle avait trouvé accès auprès de la reine, qui s'était intéressée à son sort et l'honorait de sa bienveillance. Le prince espéra trouver dans le crédit naissant de la comtesse un moyen pour rentrer en grâce, et il la décida à négocier adroitement dans ce sens. Les démarches commencèrent, ou furent censées commencer. Bientôt M<sup>me</sup> de La Motte se flatta d'avoir dissipé peu à peu les préventions de Marie-Antoinette et annonça au cardinal que cette princesse lui permettait de lui adresser sa justification. Enfin une correspondance s'établit, toujours par le même intermédiaire, correspondance qui malheureusement a été entièrement détruite, et qui, d'abord froide

et réservée, s'anima peu à peu et devint tout à fait intime, à ce point que le grand aumônier, qui était âgé de cinquante ans, finit par se croire aimé, et qu'il ne mit plus de bornes à ses divagations épistolaires.

Enfin, s'il fallait s'en rapporter aux lettres insérées dans l'une des éditions des *Mémoires de la Comtesse de La Motte*, les deux correspondants en arrivèrent, d'épître en épître, à se tutoyer ! Ce qui est certain, c'est que le cardinal était, dans sa prison, fort inquiet de ses propres lettres, dont l'expression était d'une vivacité telle, qu'il avouait que seules elles pouvaient causer sa perte. C'est ce que rapporte, non sans embarras, son grand-vicaire l'abbé Georgel dans ses volumineux *Mémoires* (II, 122).

Et maintenant, M<sup>me</sup> de La Motte avait-elle été réellement admise dans l'intimité de la reine ? les lettres qu'elle remettait et que le cardinal jugeait authentiques, étaient-elles vraies ou supposées ? Elle n'était elle-même qu'une intrigante, cela n'est pas douteux ; mais ne servait-elle pas d'instrument à de cruelles vengeances et à de sanglantes mystifications, comme il ne serait pas interdit de le conjecturer ?

Qui pourrait répondre avec une certitude absolue à ces questions ?

Les lettres, il est vrai, paraissent bien réellement avoir été écrites par un personnage dont il sera question plus loin; mais on peut se demander s'il n'était pas autorisé. L'indulgence dont les juges usèrent envers lui, pour un faux qui était en même temps un crime de lèse-majesté, a de quoi surprendre et peut sembler bien singulière, d'autant plus que c'était un aventurier qui ne tenait à aucune famille et qu'on pouvait sans inconvénient sacrifier.

Cependant M. de Rohan, plongé dans l'enthousiasme et le ravissement, sollicitait vivement une audience, ou plutôt une entrevue secrète. Il y mit tant d'insistance que M<sup>me</sup> de la Motte se mit en mesure de la lui procurer.

A la fin de juillet ou au commencement d'août 1784, une scène romanesque se passait dans un des bosquets du parc de Versailles. Entre onze heures et minuit, un homme déguisé sous une lévite bleue, portant son chapeau en *clabaud*, comme on disait alors, c'est-à-dire rabattu sur le visage, descendit discrètement jusqu'au bas du tapis vert et entra dans le bosquet de Vénus. Il y rencontra une femme coiffée d'une *thérèse* blanche, qui leva sa coiffe avec son éventail et lui dit qu'il pouvait

espérer qu'elle oublierait le passé. (*Premier interrogatoire du cardinal.*)

Muet d'émotion, il s'inclina profondément ; la personne lui présenta une rose en murmurant : « Vous savez ce que cela veut dire. » Il pressa la fleur sur son sein, et comme il se préparait à balbutier quelques mots de reconnaissance, un autre personnage parut tout à coup en disant avec précipitation : « Venez vite, voici Madame et la comtesse d'Artois ! » Tous les acteurs de cette scène disparurent furtivement.

Le cardinal de Rohan, suivant les termes mêmes de son interrogatoire, *se retira convaincu qu'il venait de voir la reine*, que cependant il devait bien connaître, depuis des années qu'il était son grand-aumônier. Sa conviction à cet égard était si complète, si absolue, qu'il ne paraît pas jamais l'avoir perdue. A la Bastille, même, il n'était pas désabusé, malgré les efforts qu'on faisait pour lui persuader qu'il avait été dupe d'une intrigante qui avait joué cette farce indigne.

Nous lisons en effet dans les mémoires de l'abbé Georgel (II, 148) : « *Je suis sûr*, me disait-il, que j'ai parlé à la reine dans les bosquets de Versailles, mes yeux et mes oreilles n'ont pu me tromper. Ce fait seul

repousse la pensée que ma correspondance avec Sa Majesté est une invention de madame de la Motte, et que l'autorisation pour l'achat du collier est de la main d'un faussaire. Comment, ajoutait-il, pouvoir se persuader que pour mieux m'enfoncer dans l'erreur, cette femme aurait osé hasarder de faire jouer à une demoiselle d'Oliva le rôle de la reine dans le bosquet? L'artifice eût été trop grossier et trop périlleux pour en faire usage. »

Cependant la demoiselle d'Oliva, dans son interrogatoire, avoue que c'est elle qui a figuré dans la scène du bosquet. Du reste, sa déclaration est faite en termes assez embarrassés. Elle était, dit-elle, fort troublée et ne comprenait rien à la scène qu'on lui faisait jouer. Cependant, comme nous le voyons par la citation ci-dessus, cette comédie si mal jouée produisit une illusion complète et laissa une conviction bien arrêtée dans l'esprit du cardinal.

On a parlé d'une certaine ressemblance de visage entre la d'Oliva et la reine, et c'est cette circonstance qui aurait inspiré aux La Motte l'idée de la scène dont nous venons de parler. Nous ne voyons point que cette ressemblance ait été judiciairement constatée, mais en l'admettant même sans

la discuter, il est difficile de comprendre qu'elle fût telle qu'un homme qui voyait la reine tous les jours pût y être si complètement trompé. Mais passons.

Recrutée par les époux La Motte, cette créature, qui faisait métier de ses charmes, fut payée pour ce service, mais pas aussi grassement, dit-on, qu'on le lui avait promis. Amenée à Versailles, elle fut introduite à dix heures du soir dans le parc par M<sup>me</sup> de La Motte, qui lui persuada que ce petit spectacle était désiré par la reine, qui voulait s'en amuser. M. de La Motte et un certain Réteaux de Villette, dont nous parlerons, simulèrent, dit-on, les bruits de pas et de voix qui abrégèrent l'entretien. Le lendemain, la d'Oliva fut ramenée à Paris, et chose plus qu'étrange, qui, nous le croyons, n'a pas été relevée, *dans une voiture de la cour. (Interrogatoire de la fille Leguay dite d'Oliva.)*

Les La Motte disposaient donc des voitures de la cour, eux qui, assure-t-on, n'y étaient pas admis !

L'assertion est positive ; elle n'a donné lieu à aucune observation de la part des magistrats instructeurs ; elle nous semble devoir être tenue pour vraie, car personne ne l'a contredite.

Comment explique-t-on cela ?

Sans attacher une importance exagérée à ce fait de la d'Oliva ramenée de Versailles à Paris *dans une voiture de la cour*, après avoir joué la farce du bosquet, il nous semble cependant qu'un tel incident n'est pas extrêmement facile à expliquer. Mais on ne l'explique pas. On se borne à le passer dédaigneusement sous silence et tout est dit. C'est la méthode facile de l'élimination et de l'interprétation. Très légitime au point de vue de l'art, ce procédé est peut-être moins satisfaisant sous le rapport de l'analyse historique. Mais n'insistons pas et bornons nous à poser ici un nouveau point d'interrogation. Y répondra qui pourra.

Il n'est pas inutile de rappeler que la scène du bosquet se passait six mois avant l'achat du collier, qu'elle en est complètement indépendante, et qu'elle n'en fut nullement la préparation préméditée, comme beaucoup de personnes le croient encore. Ceci sera démontré plus loin.

Toutefois, que cet étrange épisode se rattache ou non à d'autres intrigues qui nous sont inconnues ou qu'il soit exclusivement l'œuvre de la comtesse de La Motte, celle-ci paraît l'avoir assez bien exploité.

Peu de temps après, elle emprunta au

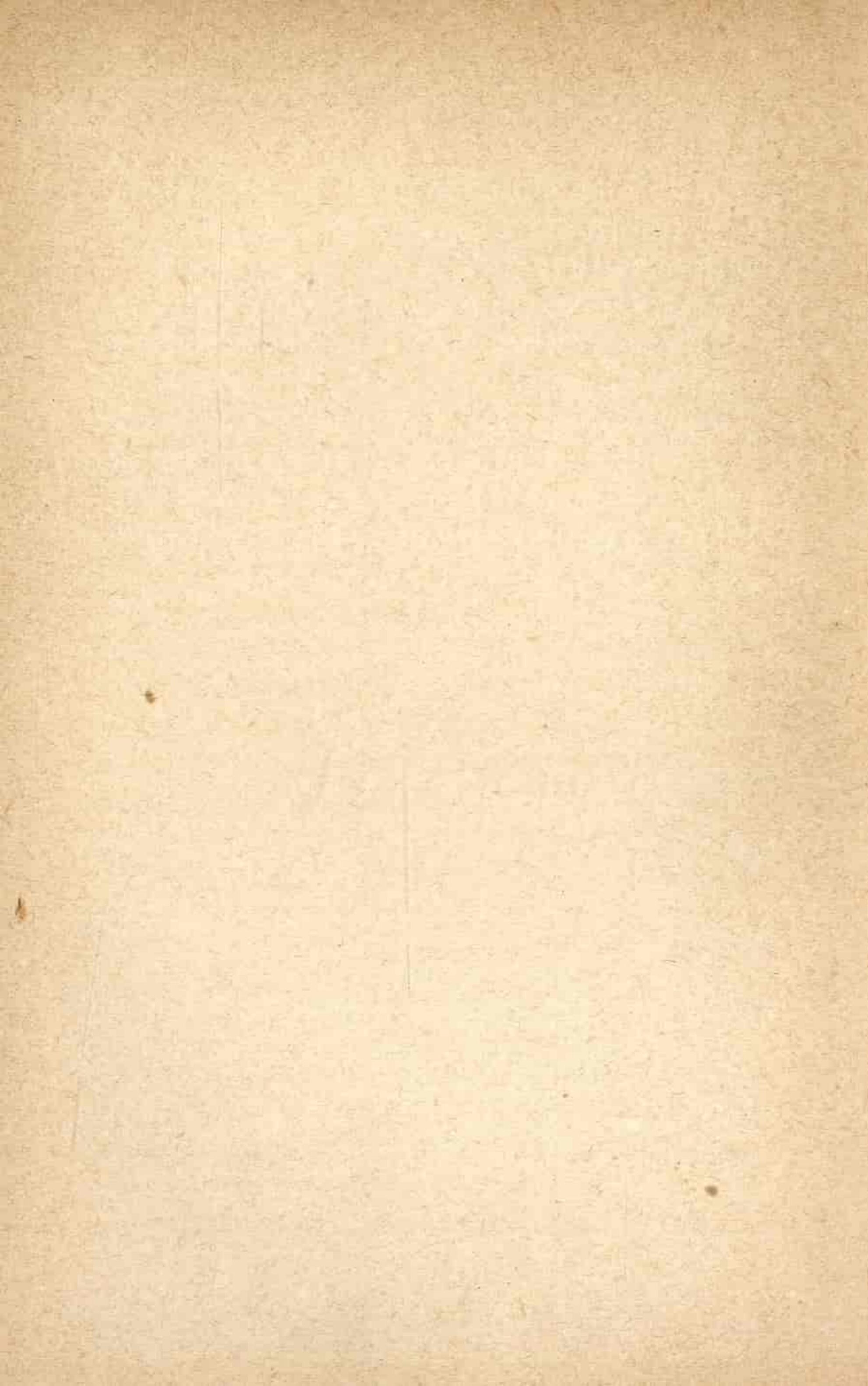
cardinal, à diverses reprises et au nom de la reine, pour des œuvres de charité, des sommes dont le total finit par s'élever à 150,000 francs. Dès-lors, elle eut maison montée à Paris et à Bar-sur-Aube et fut accueillie dans la plus haute société.

Le duc de Penthièvre, notamment, lui témoigna constamment la plus grande bienveillance.

Personne ne doutait de la réalité de ses relations avec la reine, chose à laquelle sa naissance et ses malheurs donnaient quelque vraisemblance. Elle-même, loin d'en faire mystère, s'en vantait plutôt, soit par ~~par~~ orgueil ou par calcul. Il semble cependant qu'elle eût dû redouter d'être convaincue d'imposture par tant de gens qui connaissaient si bien la cour. Les uns attribuaient son changement de fortune aux motifs avoués par elle-même, c'est-à-dire aux bontés de la reine, d'autres aux profusions du cardinal.

Les emprunts ou les prétendus emprunts de la reine au prince de Rohan avaient été faits par lettres comme toujours; et, la correspondance continuait comme par le passé. Il est vraiment incroyable que le prélat, appelé si fréquemment à la cour par ses fonctions, n'ait pas été frappé de ce qu'aucun mot,

aucun signe de la reine ne lui indiquât un retour de bienveillance et de faveur. Il est plus extraordinaire encore que lui-même, avec la certitude qu'il avait, après les lettres passionnées qu'il avait reçues, après la scène du parc, n'ait jamais tenté, soit par un mot, soit par quelque signe d'intelligence, de vérifier son succès, de savourer son bonheur inespéré. Nul homme n'eût été capable d'une réserve si longue et si complète, et lui moins que tout autre, brûlé d'impatience ambitieuse et de folle passion.



Cependant, les joailliers Bœhmer et Bassenge, après avoir promené inutilement leur collier dans toutes les cours de l'Europe, revinrent à leur projet de le vendre à la reine de France. Cette princesse, dit-on, sur le faux bruit que l'ambassadeur du Portugal avait négocié l'achat de la précieuse parure pour sa souveraine, avait manifesté ouvertement un violent dépit. Mais nous n'insistons pas sur ce détail, qui nous est fourni par les Mémoires de M<sup>lle</sup> Bertin; parce que ces mémoires, d'ailleurs très-favorables à Marie-Antoinette, sont rejetés comme apocryphes par les cavaliers servants de la reine, devenus extrêmement sévères sur ce chapitre, et qui, dans l'intérêt de la bonne cause, abusent quelquefois un peu de cette sorte d'excommunication critique, sur la foi de Quérard, dont les oracles ne

sont peut-être pas aussi sûrs que ceux de Calchas. Mais ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question. Nous dirons seulement en thèse générale, qu'il serait bien possible que tout ne fût pas absolument faux dans les écrits que l'opinion aujourd'hui en vogue repousse systématiquement. Les pamphlets mêmes, écrits par des gens passionnés ou intéressés, mais certainement bien instruits, doivent contenir des lambeaux de vérité; toutefois on remarquera que nous les écartons complètement.

Les joailliers dans leur laborieuse poursuite, songèrent à faire agir M<sup>me</sup> de La Motte, dont l'influence occulte était si généralement admise, qu'elle la rendait le point de mire d'une foule de solliciteurs.

Dans les derniers jours de décembre 1784, ils eurent recours à l'entremise du sieur de Laporte et de son beau-père Achet, qui vivaient dans l'intimité des La Motte. Achet était un officier de la garde-robe de Monsieur, frère du roi. Il semble que, connaissant la cour, il dût être plus difficilement la dupe de M<sup>me</sup> de La Motte relativement à ses relations prétendues avec la reine. Mais il croyait si bien à ses relations qu'il consentit à servir d'intermédiaire aux joailliers. M<sup>me</sup> de La Motte, dans la première entre-

vue, montra d'abord de la répugnance à se mêler de cette négociation.

Ainsi, il est parfaitement établi par les pièces de la procédure aussi bien que par tous les récits que l'idée d'employer cette femme à la vente du collier vint de Bœhmer et Bassenge, sans aucune suggestion étrangère; que ce sont eux qui ont fait les premières démarches, et que conséquemment, c'est par erreur qu'on croit communément que c'était là le but positif que poursuivait M<sup>me</sup> de La Motte depuis huit mois qu'elle berçait les illusions du cardinal.

Cependant, sollicitée de nouveau, elle finit par promettre de dire quelques mots de cette affaire, si l'occasion s'en présentait. Les joailliers, qui avaient recherché sa protection, croyaient fermement à son influence. Cependant remarquons encore que, par leur charge, ils étaient des familiers subalternes sans doute, mais enfin des familiers de la cour.

Trois semaines se passèrent, et, tout en continuant leurs démarches, ils avaient presque perdu tout espoir de ce côté, lorsque le 21 janvier 1785, M<sup>me</sup> de La Motte leur répondit enfin que la reine conservait le plus vif désir d'avoir le collier, mais que,

ne voulant pas traiter directement, elle chargerait un haut personnage de cette négociation; M<sup>me</sup> de La Motte leur conseillait en outre, en son nom personnel, de prendre toutes leurs sûretés vis-à-vis de ce grand seigneur. (*Déposition de Bassenge.*)

L'affaire se poursuivit en effet, et quelques jours plus tard, le cardinal de Rohan se présenta en personne chez les joailliers et après divers pourparlers, se déclara formellement autorisé par la reine à traiter de l'acquisition du collier, qui finalement, fut livré à la fin de janvier 1785, au prix de 1,600,000 livres payables par termes de 400,000 livres dont le premier devait échoir au mois d'août suivant. Le cardinal montra aux joailliers une lettre de la reine ainsi qu'une pièce contenant les conditions du marché, écrites par lui-même et portant en marge : *Approuvé, Marie-Antoinette de France*. Il leur dit en outre : « *J'ai conseillé à la reine de ne pas faire cette emplette, que c'était une folie de dépenser une somme aussi forte pour une parure; mais soyez sans inquiétude, mes représentations n'ont pas été écoutées.* » (*Déposition de Bassenge*).

Le jour même de l'achat, le 1<sup>er</sup> février, M. de Rohan se rendit à Versailles dans le

logement que M<sup>me</sup> de La Motte occupait place Dauphine, et qu'elle allait habiter de temps à autre, comme une personne qui suit la cour. Il apportait le fameux collier dans un coffret, pour qu'il fût livré devant lui à un homme envoyé par Marie-Antoinette. Ce messenger se présenta, en effet, porteur d'une lettre de la reine ; M<sup>me</sup> de La Motte lui remit la cassette. Le cardinal, caché dans une alcôve dont la porte était entr'ouverte, reconnut l'envoyé pour un valet de chambre de la reine, nommé Desclaux. Il se retira persuadé que cette princesse avait reçu le collier ce même soir. (2<sup>e</sup> *interrogatoire du cardinal.*)

M<sup>me</sup> de La Motte le prévint en outre que la reine lui accuserait réception par un signe convenu.

*Or ce signe d'intelligence fut fait.*

Du moins le cardinal en demeura pleinement convaincu. Voici de quelle étrange manière l'abbé Georgel explique cet épisode :

« M<sup>me</sup> de La Motte (qui l'avait si bien instruit lui-même de ces détails, lui qui dit ne point connaître la comtesse ?) avait souvent observé que la reine, sortant de son appartement et traversant la galerie pour aller à la chapelle, faisait assez habituellement le

même mouvement de tête en passant devant la porte de l'Œil de Bœuf.

« Le soir même elle se rendit entre onze heures et minuit sur la terrasse du château de Versailles, où devait se rencontrer M. le cardinal, et lui dit : Je sors de chez la reine qui est au comble de la joie et se félicite de plus en plus de vous avoir donné sa confiance ; la reine vous le dira elle-même en vous accusant la réception du collier. Demain, lorsqu'elle passera dans la galerie pour aller dans la chapelle, trouvez-vous comme par hasard à l'Œil de Bœuf, si la souveraine vous aperçoit, elle fera tel mouvement de tête qui sera un signe de satisfaction et d'approbation... Le lendemain, jour de la Purification, le grand-aumônier, se trouvant près de l'Œil de Bœuf, crut remarquer distinctement le signe qu'on lui avait indiqué... » (*Mémoires*, t II, p. 64 et 65.)

## VI

Ainsi, la comtesse de La Motte, d'après la donnée convenue, était une véritable Circé, une magicienne; tout servait ses projets, et le hasard même était son complice. Elle n'était pas reçue à la cour, elle n'avait, dit-on, aucune relation avec la reine; et cependant on la voit circuler partout, à toute heure du jour et de la nuit, comme si elle eût eu l'anneau de Gygès à son service. Marie-Antoinette entre innocemment dans le jeu de l'intrigante en exécutant à heure fixe un mouvement automatique que cette bonne dupe de cardinal croit lui être adressé, et qu'il accepte de confiance comme un reçu mimé de ses seize cent mille livres. Les situations se nouent facilement, l'action se déroule à merveille; tout arrive à point, comme dans une comédie d'intri-

gue, tout concourt au dénouement. Comme tout cela est limpide et vraisemblable !

Enfin, cette étonnante comtesse, véritable Scapin femelle, avait persuadé à sa victime qu'elle avait, avec la reine, des entrevues secrètes à Trianon. Elle avait, assure-t-on, séduit le concierge de cette résidence (elle séduisait tout le monde) ; et pour mieux convaincre le cardinal, elle le plaça plusieurs fois en embuscade, la nuit, sous les arbres ; et à l'heure convenue elle simulait une sortie en se faisant reconduire au flambeau par un faux valet de la princesse.

Soit que ces jongleries romanesques l'eussent entièrement convaincu, soit qu'il eût d'autres motifs de croire, le prince de Rohan était dans une telle sécurité de conscience et d'esprit, que trois jours à peine après l'achat du collier, il pressait les joailliers d'aller remercier la reine, et qu'il revint à plusieurs reprises sur cette invitation. Ce fait, acquis au procès, est une preuve assez caractéristique de sa bonne foi et de la certitude où il était de n'être point désavoué. Bœhmer et Bassenge lui laissèrent croire que jusque là l'occasion leur avait manqué, soit dans la crainte de le blesser en marquant de la défiance, soit pour tout

autre motif. Mais il paraît qu'ils avaient prévenu la reine, et l'on comprend, en effet, combien ils étaient intéressés à prendre toutes leurs sûretés dans une affaire aussi importante et dont la conclusion avait été accompagnée de circonstances assez mystérieuses pour éveiller l'attention.

Nous trouvons ce fait extrêmement important, non-seulement dans les Mémoires contestés de M<sup>lle</sup> Bertin, que nous ne voulons pas invoquer, mais encore dans ceux de l'abbé Georgel, naturellement très-partial pour son patron, mais qui met toujours la reine hors de cause, et qui fait tout porter sur M<sup>me</sup> de La Motte et ses fourberies. Son témoignage ne peut être écarté en cette circonstance, puisqu'on l'invoque en tant d'autres, et que d'ailleurs c'est l'homme peut-être qui a le mieux connu cette inextricable intrigue, qu'il a étudiée et fouillée à fond pendant tout le temps de la captivité de son maître et pendant le procès.

Voici ce qu'il dit à ce sujet : « Comment taire ici un fait que j'aurais voulu omettre ? Mais sa vérité est trop essentiellement liée avec les suites de cette malheureuse affaire, pour pouvoir le passer sous silence. Les joailliers, qui avaient occasion de voir souvent la reine, ne lui laissèrent point igno-

rer la négociation et l'acquisition du collier... Ils ne sont pas convenus de cette particularité lors du procès; mais ils en ont fait l'aveu secret à une personne qui ne l'a révélée qu'avec l'assurance de n'être citée ni compromise. Le cardinal, dans ses défenses, paraît n'en avoir jamais douté. Bassenge se trouvait à Bâle en 1797, et interrogé par moi sur ce fait, ne l'a pas nié; et il m'a formellement avoué que ses dépositions et celles de son associé dans ce procès avaient été subordonnées à la direction du baron de Breteuil... » (t. II, p. 65 et suiv.)

L'abbé Georgel entre ensuite dans d'autres détails. Suivant lui, l'abbé de Vermond était présent à l'entretien; on demanda aux joailliers une copie du traité, et sans les dissuader, sans les éclairer, on arrêta en petit comité, de l'avis du baron de Breteuil, qu'il fallait laisser le cardinal se compromettre de plus en plus et attendre, pour le perdre plus sûrement, l'époque de la première échéance.

Ainsi, sans s'arrêter aux détails, qui cependant ne manquent pas d'intérêt, il résulterait de ce récit que Marie-Antoinette était instruite de cette vilaine affaire, où son nom était traîné, plusieurs mois avant

l'éclat, plusieurs mois avant l'arrestation du cardinal.

En dehors des raisons de sentiment, dont on abuse si fort quand il s'agit de la reine, et dont la valeur critique est contestable, a-t-on des motifs sérieux de rejeter cette assertion si formelle et si positive? Nous ne le croyons pas. Mais en tout état de cause, on n'aboutirait qu'à gagner un peu de temps, car il est indubitable, comme nous le démontrerons, que Marie-Antoinette a connu l'intrigue dans tous ses détails dès les premiers jours de juillet, et très-probablement plus tôt.



## VII.

Dans les premiers jours de juillet, M. de Rohan, soit qu'il eût reçu un de ces fameux petits apocryphes à vignettes bleues et à tranches dorées qui lui apportaient les ordres de la reine, soit qu'il eût été autrement prévenu, fit appeler les joailliers et leur annonça que Marie-Antoinette trouvait décidément le collier trop cher, et qu'elle voulait le rendre, s'ils ne consentaient à un rabais de 200,000 livres. Boehmer et son associé, douloureusement surpris, se récrient, réclament, mais enfin s'exécutent, toutefois sur la promesse formelle que cette réduction n'était que conditionnelle et que le marché serait soumis à un jugement d'experts.

Ceci, nous dit-on, était encore une nouvelle imagination de M<sup>me</sup> de La Motte. Cela est possible ; mais nous avons peine à com-

prendre pourquoi, dans quel but elle aurait surchargé sa comédie de cette circonstance accessoire. Car enfin, ou les joailliers acceptaient, et elle-même n'y gagnait rien, ni temps, ni argent; quant au chiffre total de la somme à payer, il est à croire que ce détail lui était fort indifférent; — ou bien les joailliers refusaient, et alors c'était la résiliation du marché, et conséquemment la restitution de l'objet volé, la découverte de l'intrigue. Pourquoi se serait-elle exposée gratuitement à ce danger? quelle nécessité pour elle d'engager une partie où elle avait tout à perdre et rien à gagner? M. Campardon a découvert que c'était pour *compliquer un peu la situation*. A la bonne heure! elle faisait de l'art pour l'art. Remarquez que cela n'amena et ne pouvait amener aucune complication qui fût favo-

Quoi qu'il en soit, il paraît certain que M. de Rohan, avant de prévenir les joailliers, avait déjà parlé de l'éventualité d'une diminution au financier Saint-James, comme il en est à peu près convenu dans ses interrogatoires. Après avoir obtenu le consentement de Bœhmer et Bassenge, il leur recommanda de nouveau de faire directement part à la reine de leur adhésion en

lui adressant leurs remerciements ; et avec la plus parfaite sécurité d'esprit, il leur dicta lui-même la lettre suivante, qui a figuré au procès : « Madame, nous sommes au comble du bonheur d'oser penser que les derniers arrangements qui nous ont été proposés, et auxquels nous sommes soumis avec zèle et respect, sont une nouvelle preuve de notre soumission et dévouement aux ordres de Votre Majesté, et nous avons une vraie satisfaction de penser que la plus belle parure de diamants qui existe servira à la plus grande et à la meilleure des reines. » Evidemment, encore ici, le cardinal agit comme un homme sûr de son fait et qui n'a rien à redouter.

Le 12 juillet, Boehmer remit lui-même cette lettre à la reine en présence de M<sup>me</sup> Campan, et lui rappelant humblement l'échance qui s'approchait, il supplia Sa Majesté de ne point l'oublier.

Ne pas l'oublier ! une telle prière faite, *avant échéance*, par un fournisseur à sa souveraine, semblerait bien choquante, si l'on ne se souvenait que la reine avait déjà autrefois fait des achats de diamants à l'insu du roi, qui dut les rembourser par à-comptes.

Cette recommandation et cette lettre

étaient une révélation, et l'on s'attend à voir éclater l'étonnement, l'indignation de Marie-Antoinette. Point. Elle tortilla la lettre, s'approcha d'une bougie qui restait allumée dans sa bibliothèque pour cacheter les lettres, et brûla soigneusement le papier en disant : « « Cela ne vaut pas la peine d'être gardé. » (M<sup>me</sup> Campan, chap. XII.)

Il semble, au contraire, que cela était fort important à conserver. Mais, dit-on, la reine ne comprit point; elle s'imagina que son joaillier l'ennuyait de nouveau pour lui vendre l'éternel collier. Une telle erreur est difficile à comprendre; il est clair, par les citations ci-dessus, que Bœhmer ne témoigne plus maintenant le désir de vendre son joyau; qu'il considère, au contraire, le marché comme définitivement conclu, et qu'en échange de la soumission avec laquelle il a accepté les *derniers arrangements*, c'est-à-dire la réduction de prix, il demande qu'on n'oublie point de solder la première échéance.

M<sup>me</sup> Campan elle-même est assez explicite à cet égard : « Il disait à la reine *qu'il était heureux de la voir* (et non *qu'il serait*) *en possession* des plus beaux diamants connus en Europe, et qu'il la priait de ne point l'oublier. » (Chap. XII.)

Ainsi il résulte que l'attention de la reine était suffisamment éveillée dès le 12 juillet, et probablement plus tôt, répétons le, car nous ne voyons point qu'on ait allégué aucune raison contre le témoignage de l'abbé Georgel. Mais il y a plus : avant la confiance du bijoutier, une autre personne avait déjà entretenu Marie-Antoinette de cette affaire. Baudard de Saint-James, riche financier, créancier de Bœhmer, et à qui le cardinal avait positivement déclaré *qu'il avait vu* entre les mains de la reine la somme destinée au premier paiement, que cette princesse avait même voulu la lui remettre pour la donner aux joailliers, mais qu'il avait refusé, et qu'il s'en repentait, car il craignait que cette somme ne fût dissipée avant l'échéance. (*Déposition de Saint-James.*) « J'ignore, dit M<sup>me</sup> Campan, avec quelle légèreté l'avis de Saint-James fut communiqué ; je sais qu'il fit trop peu d'impression sur la reine. »

Ainsi, cette fois encore, Marie-Antoinette n'aurait pas compris !

Est-il possible d'imaginer que le banquier, inquiet pour son argent, et qui ne faisait cette ouverture que pour s'assurer de la réalité du marché, est-il possible de croire que ce clairvoyant homme d'affaires



se soit si pauvrement expliqué, quand son intérêt personnel était en jeu, quand ses soupçons étaient éveillés ? Qui pourra croire à la réalité de tant de quiproquos de comédie dans une affaire qui intéressait l'honneur de la reine et la fortune de tant de personnes ?

Quoi qu'il en soit, et sans nous arrêter aux contradictions nombreuses qu'on pourrait facilement signaler entre les divers récits, il est incontestable que la personne qui était si étrangement compromise était instruite plus d'une fois avant l'éclat.

## VIII

Cependant le terme fatal approchait. Il semble que M<sup>me</sup> de La Motte, son vol étant consommé et sur le point d'être découvert, pouvant l'être même à chaque minute par le moindre hasard, eût dû trembler, s'enfuir à l'étranger. Nullement. Jusqu'à la dernière heure, elle vécut dans une étonnante sécurité, donnant des fêtes à Paris, achetant une maison à Bar-sur-Aube et la meublant magnifiquement, prenant tous les jours de nouveaux arrangements qui annonçaient une personne absolument sûre de l'avenir.

La tranquillité du cardinal, la confiance des joailliers n'étaient pas moindres. Tout ce monde semblait endormi dans une quiétude extraordinaire, au moment même où l'orage allait éclater.

A la fin de juillet, M<sup>me</sup> de La Motte remit au cardinal une lettre où la reine marquait

sa contrariété de ne pouvoir être en mesure de faire face au premier paiement, et demandait un mois de délai. En même temps, ce jour ou le lendemain, trente mille livres furent remises de sa part par la messagère habituelle pour être données aux joailliers, soit comme à-compte, soit comme intérêts du retard. Bœhmer fut consterné, comme le cardinal ; toutefois il prit les trente mille livres <sup>1</sup>.

Quelques jours après, dans un entretien avec M<sup>me</sup> Campan (qui avait enfin reçu de la reine l'ordre d'éclaircir cette affaire), il recevait de cette dame l'assurance qu'il avait été dupe d'une intrigue dans laquelle on avait odieusement abusé du nom de la reine. Il n'en voulut rien croire, parla des trente mille livres, et dit à M<sup>me</sup> Campan : « Vous pouvez être bien sûre que M. le cardinal voit Sa Majesté en particulier, car il m'a dit, en me remettant cette somme, qu'elle l'avait prise en sa présence dans un portefeuille placé dans le secrétaire de porcelaine de Sèvres qui est dans son petit boudoir. » (M<sup>me</sup> Campan, *Éclaircissements historiques*<sup>2</sup>.)

1. Suivant M<sup>me</sup> Campan, Bœhmer lui aurait affirmé avoir reçu ces trente mille livres *en livrant le Collier*.

2. Ce n'est donc pas en livrant le collier que Bœh-

Quelques jours se passèrent encore. Enfin Bœhmer fut appelé à Trianon, devant la reine. Laissons encore parler M<sup>me</sup> Campan, car on se heurte à chaque pas à des contradictions si choquantes, qu'il est nécessaire de les faire toucher du doigt,

« La reine le fit entrer dans son cabinet, lui demanda par quelle fatalité elle avait encore à entendre parler de sa folle prétention de lui vendre un objet qu'elle refusait constamment depuis plusieurs années... » On ne pourrait trop s'étonner de l'opiniâtreté de la reine à s'imaginer qu'on veut lui *vendre* le collier, quand tout le monde lui crie aux oreilles qu'on le lui a *vendu*.

Comment! Bœhmer a écrit, il a parlé, et elle ignore! Saint-James a parlé, et elle ignore! Elle-même a chargé sa femme de confiance de faire une enquête; cette dame, un peu avant le récit de cette entrevue, rapporte par demandes et par réponses le long entretien qu'elle a eu avec Bœhmer, qui est entré dans les détails les plus circonstanciés, les plus minutieux, sur l'achat du collier, sur le retard de paiement qui le

mer a reçu cet argent? Que M<sup>me</sup> Campan s'accorde au moins avec elle-même.

ruine et le désole, sur les relations prétendues de la reine avec le cardinal... et Marie-Antoinette ignore tout cela! M<sup>me</sup> Campan ne l'aurait pas instruite du résultat de sa mission, elle ne l'aurait pas éclairée sur la monstrueuse intrigue qui s'est nouée en son nom!

On avouera que ceci semblerait incroyable, quand même on n'aurait aucune preuve du contraire. Eh bien! ces preuves, nous les trouvons dans les mêmes mémoires. Qu'on remonte, en effet, au chapitre XII, où M<sup>me</sup> Campan raconte les mêmes faits que dans ses *éclaircissements*, avec quelques variantes dont nous dédaignons de tirer parti, et l'on y lira en toutes lettres que la reine était parfaitement instruite, et ceci avant que Bœhmer fut appelé, car il s'était présenté dans l'intervalle à Trianon, et Marie-Antoinette avait refusé de le recevoir avant de s'être expliquée avec M<sup>me</sup> Campan.

Voici le passage; il est assez explicite pour nous dispenser de tout commentaire: « Savez-vous que cet imbécile de Bœhmer est venu demander à me parler en disant que vous le lui aviez conseillé? J'ai refusé de le recevoir, continua la reine... Alors, dit M<sup>me</sup> Campan, je lui communiquai ce

que cet homme m'avait dit, et que je croyais ne pas devoir lui taire, quelque peine que j'éprouvasse à l'entretenir de semblables infamies. Elle me fit répéter plusieurs fois la totalité de l'entretien que j'avais eu avec Bœhmer... »

C'est le lendemain que le joaillier fut appelé. Il est donc évident que la reine se moquait de lui en feignant de croire qu'il plaiderait de nouveau pour la vente de son collier tandis qu'elle savait très-bien qu'il pleurerait pour son argent. C'était un persiflage de comédie. Au reste, ce jour là même, elle joua *Rosine*, du *Barbier*, et le bijoutier fut berné comme le tuteur.

Cependant le malheureux Bœhmer, à bout de paroles et de prières, finit par s'écrier : « Madame, il n'est plus temps de feindre ; daignez avouer que vous avez mon collier, et faites-moi donner des secours, ou ma banqueroute aura bientôt tout dévoilé. »

Troublé, désespéré par les dénégations de la reine, il alla se consulter avec son associé, que quelques paroles de M<sup>me</sup> de La Motte avaient également jeté dans l'incertitude, et tous deux résolurent, dans leurs perplexités, de s'adresser au cardinal. Admis auprès de lui, Bassenge, après diverses

objections, finit par lui demander s'il était bien sûr de la personne qui lui avait servi d'intermédiaire pour la négociation. M. de Rohan lui répondit : « Si je vous disais que j'ai traité directement, seriez-vous tranquille? Eh bien! je vous affirme que j'ai traité directement, et je vous l'assure en levant le bras en signe d'affirmation; allez-vous-en rassurer votre associé. » (*Déposition de Bassenge, et Mémoires de Target.*)

Ainsi le cardinal affirmait nettement à Saint-James, à Bœhmer et à Bassenge qu'il était en relations directes avec la reine; et d'un autre côté, il n'est pas moins avéré que dès l'achat du collier, il n'avait cessé de presser les joailliers d'aller remercier Marie-Antoinette, et qu'il leur avait même dicté une lettre à ce sujet. Comment accorder tout cela?

Si la première assertion était une imposture, les recommandations sont ineptes et ne se comprennent plus; et l'on ne saurait vraiment trop admirer la dextérité des écrivains qui parviennent à concilier tant d'éléments contraires.

Cependant les joailliers déclarèrent formellement à leur noble client que la reine niait qu'elle eût reçu le collier et qu'elle eût jamais chargé quelqu'un de son acquisition.

Stupéfait d'une telle révélation, frappé *comme d'un coup de foudre*, suivant l'expression de l'abbé Georgel, alarmé par de sourdes rumeurs qui arrivaient jusqu'à lui, enfin convaincu qu'il avait été cruellement trompé, le cardinal va sans aucun doute éclater en reproches contre M<sup>me</sup> de La Motte, contre sa perfidie et ses frauduleuses manœuvres ! Nullement. Cette femme, qui l'a entraîné dans un abîme et dont la trame est désormais percée à jour, il la met à l'abri des premières poursuites ; il la reçoit dans son palais, il l'y attire même, suivant quelques versions, et l'y tient cachée 24 heures avec son mari et sa femme de chambre ; et comme s'il craignait quelque révélation, il lui offre de la faire passer en sûreté dans la partie de son évêché située de l'autre côté du Rhin. Dans ses interrogatoires, lui même a nié, il est vrai, cette dernière circonstance : mais elle est rapportée par son grand vicaire et par les pièces de la procédure.

Ceci se passait dans les premiers jours d'août. M<sup>me</sup> de La Motte ne songeait pas le moins du monde à s'enfuir à l'étranger. Les deux époux partent tranquillement pour s'installer dans leur résidence de Barsur-Aube, où ils font transporter tous leurs

meubles et leurs objets précieux. C'était, lit-on partout, pour mettre en sûreté le fruit de leurs rapines. En sûreté ! Mais il est bien clair que leurs richesses mobilières, aussi bien que leurs personnes, n'étaient pas plus en sûreté à Bar-sur-Aube qu'à Paris.

Là ils s'établissent sans paraître éprouver aucune inquiétude ; et cependant ils savent que l'explosion est proche, que les poursuites commencent. Ils tiennent table ouverte, ils voient la haute société, notamment le duc de Penthièvre, l'abbé de Clairvaux, et d'autres personnages de distinction, qui tous traitent la comtesse avec la plus grande déférence. (*Mémoires* du comte Beugnot.)

## IX.

Le drame allait enfin se dénouer. Après son entrevue avec Bœhmer, la reine prenait conseil de deux violents ennemis du cardinal, son précepteur, l'abbé de Vermond, et le ministre Breteuil. Bientôt Bœhmer recevait l'ordre de donner par écrit le récit de toute la négociation. Un rapport foudroyant était rédigé par Breteuil et mis sous les yeux du roi, avec la déclaration de Saint-James et le mémoire des joailliers. Et enfin, comme nous l'avons rapporté, le cardinal était arrêté le 15 août.

Quelques instants avant cette scène émouvante, il avait été appelé dans le cabinet du roi. Devinant bien pour quelle cause, il était ému, mais ne prévoyait pas encore le coup qui allait le frapper. Il se trouva en présence d'une espèce de tribunal composé du roi, de la reine, du baron

de Breteuil, du garde des sceaux Miromesnil et du comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères.

Alors le roi, lui ayant mis les pièces sous les yeux, lui adressa quelques interrogations sèches et brèves. Il convint de l'achat du collier, protesta de sa bonne foi, de sa croyance que le joyau était pour la reine et qu'il lui avait été remis; et comme Marie-Antoinette le questionnait à son tour avec véhémence, il affecta de ne point lui répondre, et continua à s'adresser au roi. (C'est la reine elle-même qui rapporta ces détails à Besenval; voy. les mémoires de celui-ci, t. II, p. 166, 167.) La princesse interrompit violemment cette justification et qualifia ces assertions d'*impostures*. Le cardinal, « qui croyait toujours être sûr de son fait, jeta sur la reine un regard peut-être trop peu respectueux. » (Georgel, II, 102.) La reine allait reprendre la parole avec un redoublement de colère, lorsque le roi mit fin à cette scène inouïe, en disant au cardinal : *Sortez !*

Il n'est pas question du regard indigné lancé à Marie-Antoinette, dans le récit de M<sup>me</sup> Campan, qui écrivait sans doute d'après le souvenir des confidences de sa maîtresse. Mais l'abbé Georgel, de son côté

tenait certainement ses renseignements du cardinal. Ce sont ici les intéressés en quelque sorte qui ont la parole.

Où est la vérité?

C'est la question qu'on est obligé de se poser à chaque pas dans cette malheureuse affaire, où tout n'est qu'incertitudes et contradictions.

Au moment de quitter Versailles, M. de Rohan avait pu écrire un mot à l'abbé Georgel, au moyen d'un crayon que lui prêta complaisamment l'officier même qui le conduisait, et remettre ce billet à un de ses serviteurs, qui tua un cheval pour arriver plus vite à Paris. Georgel put mettre à l'abri toute la fameuse correspondance, qui fut brûlée.

Le violent Breteuil, qui dirigeait la police, et dont la haine contre Rohan touchait à la frénésie, laissa cependant s'écouler cinq heures (deux jours même, suivant Bezenval) avant de faire les perquisitions et l'inventaire des papiers : chose étonnante, inexplicable même. Craignait-on d'en trop savoir? demande à ce sujet un historien. Il est certain que par ces négligences, on se priva de pièces intéressantes, et que l'on augmenta ainsi l'obscurité de cette intrigue.

M<sup>me</sup> de La Motte fut arrêtée à Bar sur-

Aube le 18 août seulement. Elle avait eu le temps de brûler ses papiers, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de lettres du cardinal, remplies (il faut tout dire) d'images et d'expressions licencieuses. Elle fut aidée dans cette opération par un homme qui a figuré depuis avec quelque éclat sur la scène politique, M. Beugnot, qui vivait alors dans son intimité. C'est lui-même qui nous a révélé ces détails.

Dans ses Mémoires, il déclare avoir vu avec pitié ces lettres, « dont un homme qui se respecte ne pourrait achever la lecture. » Il nous apprend encore qu'il offrit lui-même à M<sup>me</sup> de La Motte les moyens de s'enfuir. Chose étrange, elle refusa. M. de La Motte, dont la complicité n'était pas douteuse, se remit aux mains des agents de l'autorité; mais on refusa de s'emparer de sa personne. Ce détail important, rapporté dans le *Mémoire justificatif de la dame de La Motte*, n'est démenti par aucune des pièces de la procédure.

De plus, il est positivement confirmé par Besenval (II, 172), qui constate également que la comtesse ne fut nullement effrayée de son arrestation.

M. de Rohan s'abusait fort sur sa position, car, descendu à son palais en allant à

la Bastille, il dit à la dérobée à l'abbé Geor-  
gel : « Vous devez être bien étonné; mais  
soyez sûr que je ne suis pas un fou, et que  
j'ai été autorisé à faire ce que j'ai fait; j'en  
ai les preuves. Soyez tranquille; nous nous  
reverrons peut être ce soir. »

Quelles étaient ces preuves? Il ne peut  
être ici question des lettres apocryphes de  
la reine, puisqu'il vient de donner l'ordre  
de les détruire; et que d'ailleurs il n'eût pu  
songer à s'en servir, car, fausses, elles le  
deshonoraient; authentiques, elles le con-  
duisaient à l'échafaud.

Quoi qu'il en soit, il fut bientôt détrompé  
par les interrogatoires qu'il subit et par  
l'alternative que lui offrit Louis XVI, ou  
de s'en rapporter à la clémence royale, ou  
d'être jugé par le Parlement de Paris.  
Après de longues hésitations il finit par se  
décider pour la voie judiciaire. Ce ne fut  
pas toutefois sans avoir protesté, pour la  
forme, en faveur des privilèges ecclésiasti-  
ques, en faveur de son droit d'être jugé par  
un tribunal d'évêques.

Le 23 août, on arrêta aussi le fameux  
Cagliostro, que ses liaisons connues avec  
le cardinal firent soupçonner de conni-  
vence. Puis la police alla jusqu'à Genève  
saisir un personnage qui avait joué un rôle

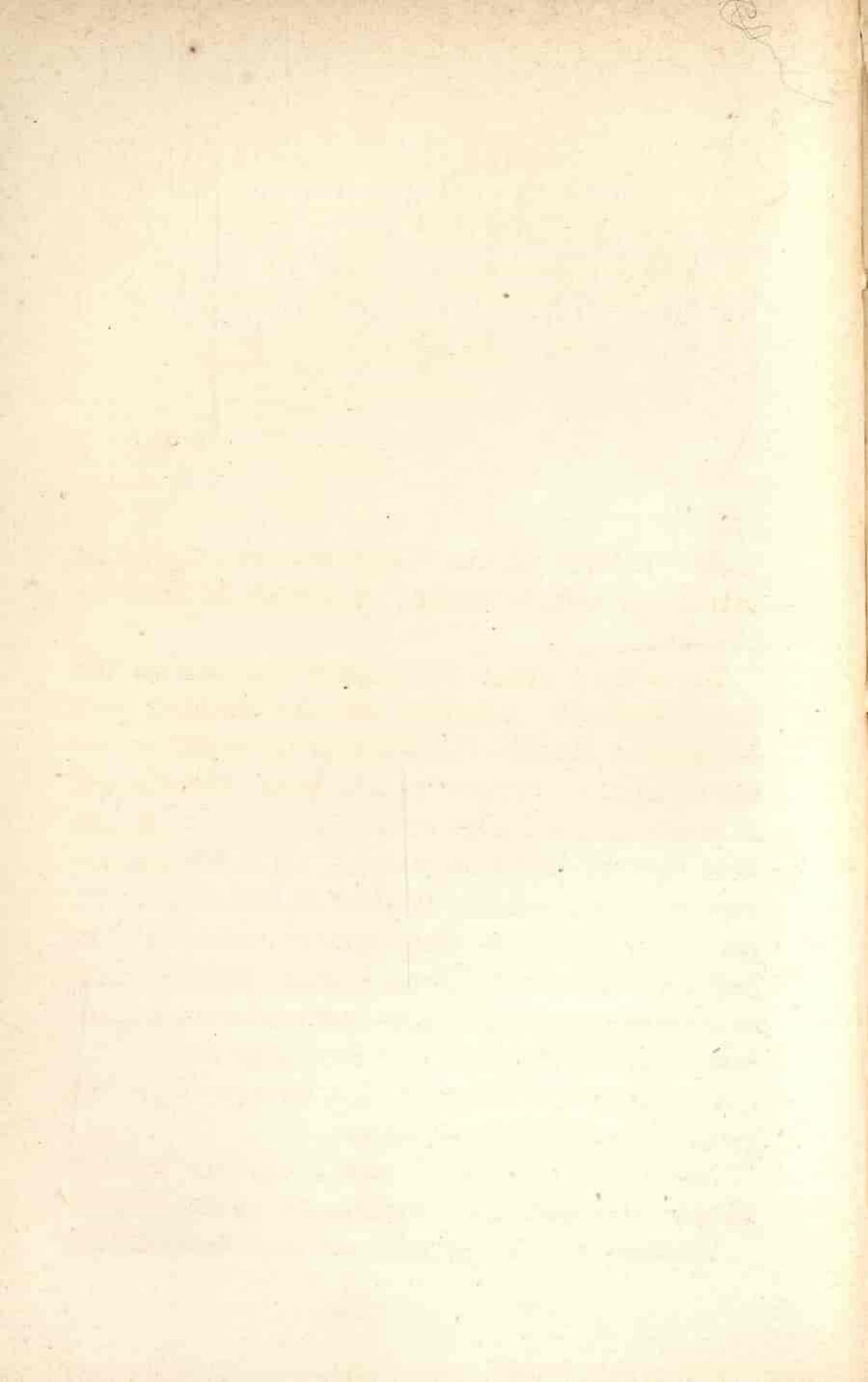
important dans cette comédie, Réteaux de Villette, familier des La Motte, confident intime de la petite-fille des Valois, et que les notes de police qualifient, avec un cynisme brutal, de *taureau* de M<sup>me</sup> de La Motte. Il avoua avoir écrit au cardinal toutes les lettres attribuées à la reine, ainsi que l'apostille du marché passé avec les joailliers : *Approuvé, Marie-Antoinette de France.*

Enfin, on arrêta également, à Bruxelles, la fille d'Oliva, qui s'était enfuie. Quant à M. de la Motte, il était passé en Angleterre, et si l'on en croyait le *sommaire* de l'avocat Doillot pour M<sup>me</sup> de La Motte, il voulait revenir à Paris pour dévoiler la vérité, et il en fut empêché par la police française.

Un peu plus tard, l'espion français Le Mercier avait tout préparé pour l'enlever secrètement et sûrement de Londres, et il adressa à ce sujet un rapport circonstancié au ministère français. (Sept. 1785, *Archives de la police.*) Mais l'agent ne reçut point l'autorisation qu'il attendait. Seulement, quelque temps après, M. d'Adhémar, ambassadeur de France en Angleterre, s'aboucha avec M. de La Motte, lui suggéra un plan de défense, et après l'avoir longuement endoctriné, se préparait à l'envoyer

---

en France, lorsque le dénoûment du procès vint rendre sa présence inutile. Telle est du moins l'une des assertions contenues dans le *Mémoire justificatif de la comtesse de La Motte*, dont on est d'ailleurs en droit de soupçonner la véracité.



## X.

Au milieu de ces événements et de ces intrigues entrecroisées, qu'était devenu le collier ?

Le collier avait été dépecé et une partie des diamants vendue en Angleterre par M. de La Motte. D'autres avaient été montés pour la comtesse elle-même. Mais il est à remarquer qu'en énumérant ceux qu'on voit figurer dans les saisies, dans les déclarations des joailliers anglais et autres pièces, on n'arrive qu'à une faible quantité des brillants du merveilleux joyau, qui, suivant le compte approximatif que nous en avons fait, contenait environ 540 diamants.

Ce que sont devenus les autres, il paraît assez difficile de le deviner.

Nous verrons plus bas comment les La Motte prétendaient expliquer cette vente.

Cependant le procès suivait lentement

son cours, et par suite de l'éclat qu'on avait donné à cette affaire, la question se trouvait fatalement posée entre la reine et le cardinal. L'acquiescement de celui-ci pouvait laisser planer sur la souveraine des soupçons flétrissants. Le scandale fut énorme dans toute l'Europe. L'opinion publique se divisa.

La première impression avait été la stupeur, l'idée qu'un mystère enveloppait toute cette intrigue.

Nous trouvons dans une lettre inédite de François de Conzié, archevêque de Tours, lettre écrite le 21 août, quelques jours après l'arrestation de M. de Rohan, le passage suivant, qui nous paraît rendre assez fidèlement l'effet produit dans la haute société par cet événement : « La lettre ci-jointe instruira M<sup>me</sup> de Neville d'un événement bien extraordinaire et inconcevable sous tous les rapports. Il est, ce me semble, impossible que le cardinal soit coupable d'une escroquerie aussi grossière ; il n'est pas moins contre toute vraisemblance qu'il soit sans reproche : la légèreté, la crédulité ne vont pas jusque-là. Il faut suspendre son jugement. »

Mais la reine avait une réputation tellement équivoque, même (et peut-être sur-

tout) parmi ceux qui la voyaient tous les jours, que l'opinion, d'abord indécise, ne tarda pas à se tourner en faveur du cardinal, que les plus modérés regardaient comme la victime d'une intrigue qui avait eu pour but de le perdre. Beaucoup même allaient plus loin, et n'hésitaient pas à attribuer à la reine un rôle actif et déshonorant.

Les femmes témoignèrent à leur manière leur sympathie au prisonnier en se parant de rubans rouges et jaunes, dont la couleur s'appela *cardinal sur la paille*. Tous ces détails sont bien connus. Dans le monde officiel, deux partis bien tranchés se formèrent : d'un côté la famille royale, Breteuil, le premier président d'Aligre, dont la vénalité est connue, les deux rapporteurs, le procureur général et quelques conseillers; de l'autre, la maison de Rohan, les prélats, une bonne partie de la magistrature, des gens de cour, et secrètement les ministres de Castries et de Vergennes.

Les portes de la Bastille étaient à peine refermées sur les accusés, que les intrigues les plus actives se nouaient pour submerger le cardinal sous l'accusation. Mme de La Motte, à ce qu'elle affirme, fut circonvenue dans ce but; on lui traça son plan

de défense, on la fit prévenir par le commissaire Chenon qu'il y allait de sa vie si elle nommait une personne auguste, et on lui donna le conseil et l'ordre de rejeter tout sur le prince de Rohan, de l'accabler.

On peut rejeter ce témoignage; mais on sait bien qu'il serait difficile de nier l'intervention de la cour ou du moins de ses agents dans la marche du procès. Chose caractéristique, Breteuil donna à M<sup>me</sup> de La Motte un défenseur de sa main (Mém. de Beugnot). Écoutons aussi l'abbé Georgel : « Quant à ce que la malignité a cherché à insinuer, que la souveraine, pour entraîner la perte du cardinal, fit promettre l'impunité à M<sup>me</sup> de La Motte, c'est un blasphème qui n'aurait jamais souillé ma plume, si cette horrible croyance n'avait eu des partisans, et si cette femme infernale n'avait eu la hardiesse de le laisser soupçonner lorsqu'on lui lut son arrêt. » (II, 151.)

Malgré ses réticences, on voit clairement ici, et bien mieux encore dans l'ensemble de son récit, que l'abbé est parfaitement convaincu. Dans ses démarches en faveur de son patron, il ne peut faire un pas sans être entravé, combattu, repoussé par la

puissante cabale qui enveloppe le parlement et les accusés.

« Le procureur général, dit-il, se rendait invisible pour tous ceux qui pouvaient lui parler en faveur de l'illustre accusé; on savait que le baron de Breteuil et l'abbé de Vermond avaient avec ce magistrat et les rapporteurs de fréquents entretiens... Nous apprîmes que le rapporteur Titon avait vu clandestinement la reine au palais des Tuileries avec le premier président d'Aligre, le procureur général et le conseiller d'Amécourt... La reine a sollicité plusieurs fois en personne ceux des juges qu'on présumait avoir le plus d'influence... Ce qui augmentait nos inquiétudes, c'est que le baron de Breteuil et l'abbé de Vermond sollicitaient hautement au nom de la reine contre le cardinal. Aigrie sans doute par une publicité qui attirait sur elle les regards de l'Europe, elle ne dissimulait plus ses démarches. Dans un entretien qu'elle eut au palais des Tuileries avec les rapporteurs, le premier président, le procureur général et M. d'Amécourt, elle chercha à les intéresser par une extrême sensibilité, et s'y exprima avec les accents de la douleur la plus amère... Les mêmes entretiens furent

encore répétés peu de jours avant le jugement. » (Georgel, II, 150, 151, 173.)

Dira-t-on que toutes ses assertions sont de purs mensonges? Mais Georgel écrivait dans l'émigration, il était royaliste, il était chrétien, et le sort tragique de la famille royale, et les malheurs de son parti, et le temps, avaient bien dû adoucir les rancunes qu'on se plaît à lui supposer. De plus, quoique jésuite c'était un honnête homme, qui ne se fût pas gratuitement déshonoré par des calomnies qu'une foule de personnes dans la société où il vivait eussent pu confondre par leur témoignage. De plus encore, il était alors brouillé avec son *illustre* patron et n'avait plus aucun intérêt de parti dans une affaire où d'ailleurs ses intérêts personnels n'avaient jamais été engagés.

Dira-t-on qu'il était mal informé? Tout, au contraire, prouve jusqu'à l'évidence qu'il était, comme nous l'avons dit, l'homme qui avait le mieux connu tous les détails de l'intrigue. Il est même fort probable qu'il n'a pas dit tout ce qu'il savait.

Au reste, de leur côté, les partisans du cardinal, la maison de Rohan et ses alliés, s'agitaient en sens contraire et sollicitaient les membres du parlement, avec moins d'autorité que la reine, sans aucun doute,

mais avec une ardeur aussi passionnée. On vit les Rohan, les Condé, les Soubise, les Guéménée prendre le deuil et se mettre humblement en haie devant MM. de la grand'chambre pour les saluer lorsqu'ils se rendaient au palais

S'il faut en croire M<sup>me</sup> Campan, on aurait même employé des femmes à gagner des voix en séduisant des conseillers à tête blanche. Le trait n'a rien d'invraisemblable ; il est tout à fait dans les mœurs du temps et dans les mœurs de tous les temps.

La défense du cardinal était simple, sinon vraisemblable. Il rejetait tout sur M<sup>me</sup> de La Motte qui l'avait trompé par de faux ordres de la reine. Son vif désir de rentrer dans les bonnes grâces de sa souveraine l'avait aveuglé et disposé à tout croire. Il n'avoua point d'abord la correspondance (qu'il savait brûlée), afin de ne point compliquer et aggraver sa position. La chose la plus embarrassante pour lui était d'expliquer l'assurance que Saint-James et les joailliers témoignaient qu'il leur avait donnée de ses relations directes avec Marie Antoinette. Mais il nia formellement cette circonstance et prétendit que les témoins avaient mal saisi le sens de ses paroles.



## XI.

M<sup>me</sup> de La Motte, soit pour demeurer fidèle au plan qui lui aurait été suggéré, soit pour couvrir son étonnante intrigue, et peut-être pour ces deux motifs à la fois, nie tout ce qui lui était imputé et charge le cardinal et Cagliostro. Elle expliquait son opulence par les bienfaits qu'elle avait reçus des princes et princesses du sang, et de M. de Rohan lui-même. Elle n'avait pas eu de relations avec la reine et elle ne s'en est jamais vantée à personne ; elle a connu la négociation du collier, mais elle est restée complètement étrangère à l'achat, etc.

Cependant la fille d'Oliva avoue la scène du parc; Réteaux de Villette avoue avoir écrit les lettres et les *approuvés*; un religieux procureur des Minimes de la place Royale, le père Loth, qui paraît avoir vécu dans une intimité fort étroite avec M<sup>me</sup> de

La Motte, vient comme poussé par le repentir, dévoiler une partie des intrigues préliminaires, dont il aurait été témoin; enfin un secrétaire du cardinal, Ramon de Carbonnières, fait un voyage à Londres et en rapporte les attestations légalisées des joailliers à qui le comte de la Motte a vendu ou proposé des diamants.

Devant tant de faits accablants, cette femme audacieuse modifie ses défenses, successivement et au fur et à mesure des révélations. Son mari a vendu des diamants, mais c'est le cardinal qui les en avait chargés, en les trompant sur leur origine. Quant à ceux qu'elle avait en sa possession, ce sont des parures qu'elle porte depuis longtemps, et une partie lui a été donnée par le prélat. Elle finit par avouer la comédie du bosquet, mais comme un badinage destiné à calmer le chagrin que M. de Rohan ressentait de sa disgrâce (de sa nouvelle disgrâce, car elle prétend qu'il lui avait fait la confidence d'un retour de faveur pendant quelques mois de 1784.)

Plus tard, le bruit courut dans le public que, dans des interrogatoires qui ne furent pas admis à figurer dans les pièces du procès elle avait formellement accusé la reine. Elle

l'accusa du moins dans ses fameux *Mémoires* écrits en Angleterre.

La scène du parc n'aurait eu lieu que pour amuser la reine, qui était cachée derrière une charmille. Comment croire, disait-elle, que sans l'aveu de cette princesse, un tel épisode eût été possible à une époque où les promenades nocturnes dans le parc, longtemps permises, étaient interdites? Comment ne pas craindre que cette comédie imprudente n'exaltât l'espoir du cardinal et ne lui fît tout découvrir en lui inspirant la confiance d'aborder la reine dès-le lendemain?

Quant aux diamants vendus à Londres, M<sup>me</sup> de La Motte prétendit les avoir reçus en pur don de Marie Antoinette, qui avait réellement reçu le collier, mais qui, l'ayant déjà refusé, ne pouvait dès-lors employer cette parure qu'en la dépeçant et en faisant changer le dessin.

Il est superflu d'ajouter que, donnant ces assertions et en indiquant la source, nous n'en garantissons nullement l'exactitude.

L'instruction du procès dura près de dix mois. Le parlement, sur lequel agissaient des influences contraires, était fort divisé.

Dans ses interrogatoires, comme dans

les confrontations, M<sup>me</sup> de La Motte avait montré une assurance extraordinaire, qui témoignait d'une ferme conviction qu'on ne pouvait ou qu'on n'oserait la frapper.

Le cardinal continuait à se représenter comme la dupe de cette femme et à protester de sa bonne foi.

La d'Oliva avouait la farce du bosquet, mais en affirmant qu'elle avait cru obéir à un caprice de la reine.

Réteaux de Villette reconnaissait, comme nous l'avons dit, avoir écrit les lettres et les *approuvés* (il l'avait nié dans son premier interrogatoire), mais il donnait cette singulière excuse que n'ayant imité ni l'écriture ni la signature de la reine, n'ayant pas même contrefait sa propre écriture, il n'avait pas commis de faux matériel. La signature *Marie Antoinette de France* ne pouvait tromper personne, puisqu'il était notoire que la reine ne signait pas ainsi. C'était un expédient sans conséquence, une fiction, dont il connaissait, il est vrai, le but, mais à laquelle il s'était prêté sur l'assurance que cette pièce ne sortirait pas des mains du cardinal. Subjugué par M<sup>me</sup> de La Motte, il avait fourni les moyens de com-

mettre le crime, mais sans le commettre lui-même et sans en profiter.

Il nous semble inutile d'insister sur la faiblesse de cette fallacieuse justification.

Seulement, il est une accusation dont il se disculpa : c'est celle d'avoir joué en diverses circonstances le rôle d'un faux valet de la reine. Il n'est pas étonnant, prétend-on, que le cardinal ait cru reconnaître un homme de la reine dans le personnage à qui M<sup>me</sup> de La Motte remit le collier le 1<sup>er</sup> février, à Versailles, car c'était Villette, qui déjà, avait figuré dans la scène du bosquet et ailleurs.

Or, le cardinal avait donné de ce mystérieux valet un signalement précis et caractéristique : figure mince, teint pâle, visage allongé et sourcils noirs.

Et Villette, dans son interrogatoire et lors de sa confrontation avec le cardinal, constate qu'il ne ressemble nullement à ce signalement. A ce fait, si facile à vérifier et à démentir, les magistrats instructeurs n'ayant opposé aucune objection, on en peut conclure que Villette ne ressemblait pas en effet au personnage en question. Il faut convenir que cela donne une grande force à ses dénégations touchant le rôle de faux valet qu'on lui prêtait.

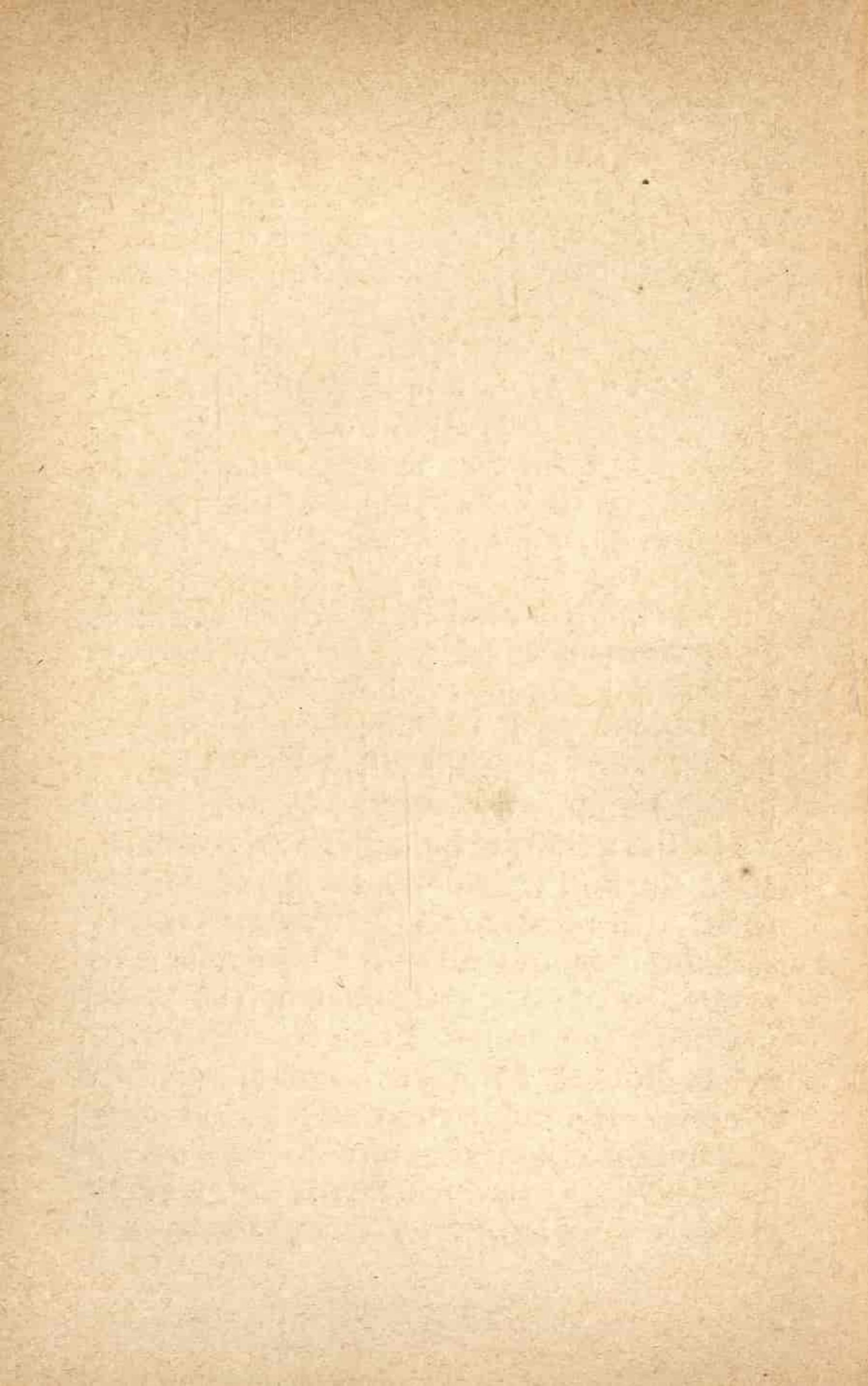
Mais alors il y aurait donc un acteur qu'on n'aurait pas retrouvé?

On sait que le singulier et fameux intrigant italien connu sous le nom de Cagliostro avait été arrêté et impliqué dans l'affaire. Son attitude fut constamment celle du charlatan excentrique que l'on connaît. Mais d'ailleurs, l'enquête ne révéla aucun fait grave à sa charge. Sauf quelques jongleries de son métier, il ne paraît pas avoir trempé dans l'intrigue d'une manière active; et il est vraisemblable que la La Motte ne le dénonça que parce qu'elle le soupçonna d'avoir agi contre elle, ou parce qu'elle jugeait que la renommée équivoque du personnage était propre à jeter de la défaveur sur le cardinal, qui en était engoué, et à donner quelque vraisemblance au roman compliqué de ses propres assertions.

Cependant, si Cagliostro était innocent, il est probable qu'il connaissait des détails dont le mystère ne nous a pas été dévoilé. Nous n'en donnerons pour preuve que le curieux passage suivant, extrait des Mémoires de l'abbé Georgel : « Je crois que sans s'en douter, M<sup>me</sup> de La Motte disait une grande vérité en insinuant que Cagliostro avait, plus que personne, le secret

des motifs et de la cause de l'acquisition du collier, mais comme ce secret n'a pas été révélé ni par le cardinal ni par Cagliostro, ni par le baron de Planta (un des secrétaires de M. de Rohan), ni par le secrétaire Ramon de Carbonnières, ni par les initiés à qui on en avait fait la confidence ; que d'ailleurs ce secret tenant à des vues particulières qui n'ont eu aucune suite, et ne détruisant en rien la chaîne des faits qui ont préparé, amené, accompagné et suivi cette catastrophe, je ne dois pas chercher à le tirer de l'oubli où il paraît être enseveli ; et je le dois par considération pour les personnes qui ont cru qu'il était pour elles de la plus grande importance de couvrir ce mystère du voile du silence. Ce qui doit paraître étonnant, c'est que les confidents et les initiés s'étant depuis divisés d'opinions, s'étant même voués lors de la révolution, la haine la plus active, ne se soient pas permis un mot qui ait pu faire deviner ce mystère d'iniquité. » (Georgel, II, 119.)

Nous n'émettrons aucune conjecture sur cette étrange énigme ; nous la livrons comme une complication de plus à la perspicacité de ceux qui assurent que l'affaire du collier est extrêmement claire et facile à débrouiller.



## XII

La procédure criminelle étant instruite et les conseillers rapporteurs entendus, il ne restait plus, suivant la législation du temps, qu'à faire comparaître les accusés séparément à la barre du parlement pour les interroger devant la cour.

M<sup>me</sup> de La Motte fut superbe d'assurance et de sangfroid ; Villette écoeurant de platitude et d'humilité ; la d'Oliva naïvement accablée d'épouvante et de désespoir ; Cagliostro fut à lui seul une comédie ; avec son habit vert brodé d'or, ses mille cadettes flottant autour de la tête, son ton d'inspiré, son emphase comique, son jargon macaronique, le roman absurde et merveilleux de sa vie, il dérida ses juges et ajouta le ridicule à ses autres chances d'acquiescement.

Avant d'introduire le cardinal, les magistrats avaient fait enlever le siège d'opprobre, la sellette. Néanmoins, M. de Rohan, vêtu d'une longue robe violette (le deuil des cardinaux), pâle, ému, consterné, avait toute l'attitude d'un suppliant. Il portait d'ailleurs des traces visibles d'une maladie récente qui avait inquiété pour ses jours. Les ennemis de la reine allaient jusqu'à prétendre qu'il avait été victime d'une tentative d'empoisonnement. Ce qui avait donné lieu à cette rumeur, c'est qu'à la Bastille, par une négligence en effet fort étrange, on avait donné au cardinal du petit-lait préparé dans une casserole où se trouvait du vert-de-gris.

Rassuré néanmoins par les égards infinis que lui témoignèrent ses juges, M. de Rohan répondit avec autant d'intelligence que de clarté, protesta de son dévoûment respectueux pour la reine, et confessa avec une grâce qui toucha la cour qu'il avait été dupe d'une audacieuse intrigante et de sa propre crédulité.

Cette crédulité phénoménale forme le fond de sa défense ; et les renseignements incomplets qui nous restent sur l'instruction et les débats judiciaires témoignent suffisamment de l'intelligence vraiment remar-

quable qu'il employa à se faire passer pour un idiot.

Cette version a été adoptée par la majorité des historiens; elle est devenue en quelque sorte officielle et classique. Le défenseur plaida l'imbécillité, comme en certaines causes on plaide la folie; et aujourd'hui encore, c'est au moyen de cette fiction qu'on prétend trancher toutes les difficultés de l'affaire du Collier, en éclaircir tous les mystères. Un argument d'avocat s'est transformé en dogme historique, et c'est sur les plaidoiries de M<sup>e</sup> Target que l'histoire est appelée à rendre son arrêt définitif.

Mais terminons le résumé des faits.

Le procureur général, Joly de Fleury, posa des conclusions dont voici la substance : le comte de La Motte et Villette, galères à perpétuité; M<sup>me</sup> de La Motte, fouettée et marquée, puis enfermée à perpétuité dans un hôpital; la d'Oliva, mise hors de cour; Cagliostro, renvoyé de l'accusation; enfin, le cardinal, forcé à un humiliant aveu de témérité, à une sorte d'amende honorable, dépouillé de ses charges et dignités, banni de la présence du roi et de tous les lieux de résidence royale, condamné à l'amende, et retenu en prison jus-

qu'à ce qu'il ait obéi et satisfait à l'arrêt. Ces conclusions avaient été concertées avec le premier président et les conseillers rapporteurs, et suivant l'abbé Georgel, dans un conciliabule tenu aux Tuileries en présence de la reine. On espérait que, tout en flétrissant le cardinal, elles étaient assez modérées pour entraîner la majorité des juges. Mais certains magistrats les qualifièrent de *sauvages*. Le conseiller Barillon, sans doute bien informé, s'écria que ces conclusions n'étaient point celles d'un procureur général, mais bien celles d'un ministre qu'il n'était pas difficile de reconnaître. L'avocat général Séguier apostropha personnellement Joly de Fleury et lui reprocha de se déshonorer au bord de la tombe. L'autre risposta sur le même ton, et les deux premiers magistrats du parquet donnèrent à la cour et au public la comédie d'une scène scandaleuse rappelant celle des deux procureurs du *Mercure galant*. (Besenval. )

Enfin le parlement rendit son arrêt. Le parti Rohan triomphait de la reine et de la cour : le cardinal fut acquitté à la majorité de quelques voix ; M<sup>me</sup> de La Motte, condamnée à être fouettée, marquée, et enfermée à la Salpêtrière pour le reste de ses

jours; le comte de La Motte, contumace, galères à perpétuité, également fouetté et marqué; Villette, simplement banni du royaume; la d'Oliva et Cagliostro, acquittés.

Dix mille personnes entouraient le palais; quand on apprit l'acquittement du cardinal, il y eut une explosion d'enthousiasme.

Chose étrange, et qui témoigne de l'impopularité de Marie-Antoinette, ce prélat indigne, qui n'était fameux que par ses vices et les scandales de sa vie, n'était plus alors pour le public qu'une victime échappée aux vengeances de la reine, et on l'accabla d'ovations, comme on eût pu le faire pour un grand citoyen. Les dames de la halle, ferventes royalistes cependant, inondèrent les juges de bouquets.

« Cette affaire a été outrageusement jugée, » dit le roi. Quant à la reine, elle fut suffoquée de colère et de douleur; elle éclata en imprécations contre le *ramas de gens* qui composaient le parlement, et contre l'*intrigant impudique*, le *prêtre parjure*.

Elle écrit à la duchesse de Polignac un billet dont nous citerons quelques lignes, en respectant l'orthographe auguste du facsimile qu'a publié M. Campardon : « Venez

pleurer avec moi, venez consoler votre amie ma chère polignac, le jugement qui vient d'estre prononcer est une insulte affreuse. Je suis baignée dans mes larmes de douleur et de désespoir, on ne peu se flatter de rien quand la perversité semble prendre a tache de rechercher tous les moyens de froisser mon âme, qu'elle ingratitude! etc. »

Elle écrit également et presque dans les mêmes termes à sa sœur Marie Christine. On trouve d'ailleurs partout les traces de son indignation, et notamment dans sa correspondance, qui nous fournira tout à l'heure des renseignements significatifs et singulièrement en contradiction avec les pièces officielles de la procédure.

Disons de suite que cette correspondance établit ce fait que c'est Louis XVI qui voulut le jugement solennel devant le parlement. La reine supplia vainement pour obtenir qu'on évitât la publicité, et pour que « le roi punît lui-même l'indécente conduite du cardinal, par la démission forcée de sa charge et par l'exil. » Le roi avait peut-être raison. Quoi qu'on eût fait, ce n'était pas là une affaire qu'on pût étouffer.

Le cardinal ne tarda pas à ressentir l'ef-

---

fet des rancunes de la cour. Il était à peine installé à son hôtel, qu'il fut, par ordre du roi, dépouillé de ses charges et dignités et exilé à son abbaye de la Chaise-Dieu.



Cette mesure, qui réformait un arrêt solennel, était une faute de plus, et elle ne servit qu'à confirmer dans le public l'opinion que M<sup>me</sup> de La Motte avait été véritablement l'instrument d'une machination pour perdre le prince de Rohan. Cette opinion fit de nouveaux progrès quand on vit s'écouler plusieurs semaines sans qu'il fût question d'exécuter l'arrêt à l'égard de la comtesse, toujours détenue à la Conciergerie. Il est certain que le roi et la reine la trouvaient trop sévèrement frappée par le *jugement* en question, et qu'on songea un moment à commuer sa peine.

Mais sur l'observation que la clémence accrédi-terait des bruits injurieux pour la reine, on abandonna cette malheureuse à son terrible sort. Elle s'y attendait si peu, que quand on vint pour lui lire sa sentence,

le 21 juin, elle entra dans d'inexprimables accès de fureur.

L'exécution donna lieu aux scènes les plus hideuses. « La condamnée se déchaîna contre la reine et le baron de Breteuil, elle prononça leurs noms avec des imputations atroces et des imprécations. » (*Georgel.*) Il fallut la lier de cordes et l'accabler de mauvais traitements. Au milieu de ses cris, elle prononça cette parole étrange : « C'est ma faute si je subis cette ignominie ; je n'avais qu'un mot à dire et j'étais pendue. » (*Besenvy, II, 173.*) Le juge qui présidait à l'exécution étouffa ses *imputations atroces* en la faisant solidement bâillonner. On la porta alors sur l'échafaud dressé dans la cour du Mai, devant le palais de justice, pour y être fouettée et marquée. Elle poussait des hurlements si convulsifs, que le fer rouge glissa sur son épaule et s'imprima presque entièrement sur son sein...

Elle fut ensuite conduite à la Salpêtrière, couverte de sang et meurtrie de contusions. Mais doit-on croire ce que raconte l'abbé Georgel ?

« Elle fut, dit-il, renfermée dans une casemate isolée, sans communication qu'avec les personnes chargées de la nourrir et de réprimer, par des châtimens souvent répé-

tés, le flux désordonné de sa langue envenimée. »

Ce qui paraît certain, c'est que la supérieure s'intéressa à elle et la regarda comme une victime de la reine. D'autres personnes, malgré les flétrissures qu'elle avait subies, lui témoignèrent également de la bienveillance et même de l'amitié. Des femmes respectables et de la plus haute société vinrent la visiter publiquement, notamment la duchesse de Duras.

On a rapporté aussi que quelque temps après M<sup>me</sup> de Lamballe aurait été envoyée par Marie-Antoinette à la Salpêtrière pour offrir de l'argent à la prisonnière, et que la supérieure aurait répondu : « Elle est condamnée, madame, mais pas à vous voir. »

On connaît les dernières péripéties de cette histoire. Le comte de La Motte, assure-t-on, osa du fond de sa retraite menacer la reine et Breteuil de faire imprimer un mémoire si on ne lui rendait sa digne épouse. Il semble que de telles menaces, parties de gens flétris, ne dussent inspirer que le mépris. Cependant, quelque temps après, le public apprit avec étonnement que M<sup>me</sup> de La Motte s'était évadée de la Salpêtrière, déguisée en homme.

Une pareille évasion accomplie en plein jour, et qui ne donna lieu à aucune enquête, à aucune punition, fut généralement regardée comme ayant été favorisée par la reine. Il y a si peu de doute à cet égard, et la chose est si mollement controversée, qu'il nous semble inutile d'entamer une discussion à ce sujet. Madame Campan elle-même avoue qu'on *laisa* évader la comtesse. Seulement en disant que ce fut *peu de jours* après son entrée à l'hôpital, elle ajoute une erreur de plus à toutes celles qu'enregistrent imperturbablement la plupart des historiens de cette affaire.

En réalité, M<sup>me</sup> de La Motte demeura près d'une année à la Salpêtrière. Quoique persuadée qu'elle devait son évasion à la reine, elle n'en conservait pas moins un amer ressentiment de la flétrissure qu'elle avait subie. Arrivée à Londres et réunie à son époux, elle s'occupait activement de rédiger ses mémoires, en collaboration, à ce qu'on assure, avec Calonne, l'ex-ministre exilé, devenu l'un des innombrables ennemis de la reine. La nouvelle de cette menaçante publication vint bientôt porter le trouble à la cour de France. Des négociations auxquelles semble avoir été mêlé Beaumarchais furent ouvertes pour empêcher à prix

d'or l'apparition de ce pamphlet. La duchesse de Polignac, sous le prétexte de prendre les eaux de Bath, passa en Angleterre, et remit aux époux La Motte les sommes convenues, pour acheter un silence qui fut gardé de la manière que l'on sait.

Le pamphlet fut imprimé un peu plus tard ; puis, par l'entremise du comte de La Motte, l'édition entière vendue à la cour par le libraire Gueffier, au commencement de 92. L'intendant de la liste civile, de La Porte, chargé de la destruction, commit l'étonnante maladresse d'envoyer le tout à la manufacture de Sèvres, pour être brûlé dans les fours. Il eût été difficile, en un tel moment, de s'y mieux prendre pour ébruiter la terrible affaire. Le jour même, en effet, l'Assemblée fut instruite de cette exécution. Des exemplaires du malheureux pamphlet coururent de main en main, et firent d'autant plus d'impression qu'on n'ignorait point tout ce qui avait été tenté pour le faire disparaître.

Dans ces mémoires plus ou moins remaniés et modifiés suivant les éditions, M<sup>mo</sup> de La Motte, comme on le sait, accusait formellement Marie-Antoinette de complicité dans l'affaire du collier, et lui attribuait en

outre des dérèglements de conduite qu'elle n'était ni la première ni la seule à rappeler, mais dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

Que peut-il y avoir de vrai dans ces accusations? Il serait, croyons-nous, difficile de le vérifier. Vraisemblablement tout n'est point faux. Mais en tout état de cause, ce n'est point dans de tels livres, manifestement empreints de passions haineuses, que nous irons chercher des renseignements.

Précédemment, à la fin de 89, on avait appris tout à coup que la fameuse aventurière était à Paris. Cette apparition inattendue avait causé à Marie Antoinette une indicible terreur. Mais on obtint, par menaces ou autrement, que la relaps repartît pour Londres. L'année suivante, en novembre, Mirabeau apprend ou feint d'apprendre que cette femme est revenue ; il fait passer à la cour des notes à ce sujet, et il insinue que Lafayette, d'Orléans, d'Aiguillon, etc., pourraient bien être les auteurs de quelque nouvelle machination.

M. de La Marck écrit de son côté au comte Mercy d'Argenteau que M<sup>me</sup> de La Motte devait s'adresser à l'Assemblée pour la révision de son procès, et que cette intrigue se lie à des projets des ennemis de la

reine, qui veulent soulever dans l'assemblée la question de la régence et celle du divorce du roi. Mais on mit inutilement la police sur pied, et il est fort probable que ce retour de M<sup>me</sup> La Motte n'était qu'une fable de Mirabeau, qui voulait exploiter les terreurs de la reine dans l'intérêt de son influence et de son ambition. Cette princesse lui sut gré, en effet, du zèle qu'il affecta, et son épouvante se trahit dans ses lettres à son frère Léopold, auquel elle écrit : « La révision de cet abominable procès aurait mis le feu aux poudres. » Quoiqu'il en soit il ne fut plus question de M<sup>me</sup> de La Motte, qui mourut, dit-on, à Londres en 91.

Le comte de La Motte, lui, prolongea son aventureuse existence jusqu'en 1831. Chose étrange, s'il faut en croire un royaliste fervent, Lafont d'Aussonne (*Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France*), il recevait de Louis XVIII une pension de 4,000 fr. plus 200 francs par mois sur les fonds secrets de la police. A l'instigation du gouvernement d'alors, il écrivit des mémoires comme la police voulait qu'il les écrivît. Mais en même temps, il en rédigeait secrètement ou en dictait d'autres beaucoup

---

plus volumineux, et dans lesquels, à 40 ans de distance, il accusait formellement la reine. Ce sont ces mémoires qui ont été publiés en 1858 par M. Louis Lacour.



#### XIV

Dans le cours de ce résumé, nous avons indiqué quelques-unes des raisons qui nous inspiraient des doutes nombreux et motivés sur les conclusions tranchantes des derniers historiens de la reine. Tous, en effet, nous paraissent avoir écrit sous l'empire d'un sentiment fort honorable dans son principe, mais dont l'excès les entraîne parfois dans l'esprit de système et dans le faux.

Et nous ne parlons pas seulement ici des poètes qui se jettent dans les fantaisies déclamatoires quand les arguments leur font défaut, et qui se tirent d'embarras par un trope; nous ne citerons pas ces biographies idéales, faites de centons et de poncifs, et qui ressemblent à la réalité historique comme la légende de Geneviève de Brabant ou les *Acta Sanctorum*; nous ne



mettrons pas non plus en cause les homélies de M. de Viel-Castel, les points d'exclamation de M. de Lescure et les feux d'artifice de MM. de Goncourt. Nous nous bornerons à rappeler les travaux de MM. Campardon et Gust. Chaix d'Est-Ange, un laborieux compilateur et un froid légiste, travaux moins surchargés d'enluminure littéraire, mais où se retrouvent la même méthode, la même argumentation, les mêmes complaisances et le même parti pris.

Le cliché de l'affaire du collier est définitivement fondu ; et les nouveaux bollandistes qui chaque jour viennent ajouter quelques ornements à la grande légende, l'impriment et la réimpriment imperturbablement, sans y rien changer. Ne semble-t-il pas qu'aujourd'hui tout le monde écrive pour quelques salons bien plutôt que pour le public et pour la vérité ?

Nous ne voulons point nous donner la tâche ingrate de lutter contre la vogue du jour ; mais il nous sera bien permis de déclarer qu'en cette affaire, nous tenons pour certain et nous osons affirmer avec conviction que la version qu'on s'efforce de consacrer est inexacte en beaucoup de ses parties, incomplète et manifestement arrangée à la

manière d'une relation officielle ou d'une composition.

Aux observations que nous avons déjà présentées, nous ajouterons les suivantes :

D'abord, on est réduit à tout expliquer par cet argument vraiment trop facile que la comtesse de La Motte était le génie même de l'intrigue, et le cardinal de Rohan un prodige d'imbécillité.

Or, il est assez connu que le prince avait un esprit vif et cultivé. Dans son ambassade de Vienne il avait montré beaucoup d'intelligence et d'habileté, et ses opérations diplomatiques n'avaient pas été sans quelque éclat. On peut en voir quelques détails dans les mémoires de Georgel, et ailleurs. Dans ses interrogatoires, il est habile, sagace et prudent, et il ne s'écarte jamais par un seul mot du plan général de sa défense.

M<sup>me</sup> de La Motte, au contraire, est pitoyable par ses assertions absurdes, ses invraisemblances grossières et ses contradictions, et elle ne donne en aucune manière l'idée d'une intrigante supérieure. Elle est audacieuse, mais inepte, cynique, mais inhabile, et l'on a vraiment peine à admettre qu'avec aussi peu de moyens une telle créature ait obtenu de si étonnants résultats.

Lors de l'arrestation de M. de Rohan, le roi lui avait dit en l'interrogeant : « Comment un prince de la maison de Rohan et un grand-aumônier de France a-t-il pu croire que la reine signait *Marie-Antoinette DE FRANCE*? Personne n'ignore que les reines ne signent que leur nom de baptême. » (M<sup>me</sup> Campan.) Il lui fit en même temps observer que l'écriture de la reine, pas plus que sa signature, n'avait été même imitée.

Si Louis XVI s'étonnait que son grand aumônier ne connût pas l'écriture de Marie-Antoinette ni sa signature officielle, nous pouvons bien nous en étonner aussi ; si personne n'ignorait que les reines n'ajoutaient jamais *de France* à leur nom, comment l'un des plus grands personnages de la cour l'ignorait-il? Comment a-t-il pu engager sa fortune et son honneur sous la seule garantie de cette fausse signature, sans prendre la peine de la vérifier, chose facile, puisqu'il n'a pas cessé de l'avoir entre les mains? Avait-il donc d'autres motifs de conviction, et faudrait-il croire que cette signature n'était qu'un expédient concerté en commun pour décider les joailliers, comme l'a écrit M<sup>me</sup> de La Motte.

La reine, de son côté, dit elle-même au

cardinal : « Vous n'auriez pas dû vous méprendre à mon écriture, que sûrement vous connaissez. » (Besenval, II, 166.) Et Besenval ajoute en note : « Comment le cardinal s'est-il mépris à l'écriture ? Comment la dénomination d'Antoinette *de France* ne l'a-t-il pas frappé ? » Cette ignorance d'un usage immémorial, que le dernier des valets connaissait, est en effet inadmissible, et personne alors ne voulut y croire.

A propos de cet interrogatoire du cardinal, nous avons rapporté, d'après Georgel, que l'accusé lança un regard d'indignation et comme de reproche à la reine, en l'entendant qualifier ses assertions d'impostures. On peut contester cela, comme on conteste systématiquement tout ce qui pourrait troubler la belle harmonie qu'on est parvenu à établir dans cette histoire. Cependant nous trouvons dans la correspondance de Marie-Antoinette un mot qui semble bien confirmer l'assertion de Georgel. « Vous vous souvenez de l'audace qu'il montra à Vienne, etc... Il a montré dans le procès la même insolence. *Il m'avoit bravée devant le roy lui-même.* »

Examinez, analysez, nous dit-on, les pièces du procès, et vous n'y trouverez aucune charge contre la reine. D'abord nous

en avons tiré ces petits faits que la fille d'Oliva a été ramenée de Versailles à Paris dans une voiture de la cour; que Villette ne ressemblait en aucune manière au signalement du faux valet, que M. de Rohan était infiniment supérieur à madame de La Motte, ce qui rend peu vraisemblable qu'il ait été la dupe de ses inventions grossières, et enfin quelques autres menus détails qui ne manquent pas d'intérêt, mais dont nous ne voulons pas fatiguer de nouveau le lecteur.

Ensuite, est-il nécessaire de rappeler ce qu'était la procédure dans l'ancien régime? M. Chaix d'Est-Ange le constate lui-même : « Dans cette procédure telle que l'avait réglée l'ordonnance criminelle, tout était secret depuis le premier acte de l'information jusqu'à l'arrêt définitif, tout se passait à huis-clos, dans l'ombre du greffe, sans que personne, hormis les juges, pût connaître les preuves de l'accusation et les moyens de l'accusé. Un magistrat était délégué pour l'instruction; l'instruction terminée, il faisait son rapport à la cour, l'accusé subissait un interrogatoire sommaire, et l'arrêt était rendu. »

On conviendra qu'un tel mystère était bien peu favorable à la manifestation de la

vérité et se prêtait merveilleusement, au contraire, à toute espèce d'étouffement. Remarquez en outre que cette instruction fut soigneusement travaillée par des magistrats servilement dévoués à la cour, qui prenaient le mot d'ordre, cela est indubitable, et qui firent tous leurs efforts pour entraîner le parlement. Sans doute les pièces du procès existent; mais qui pourrait affirmer qu'elles y sont toutes et qu'on y trouve un résumé fidèle de tout ce qui s'est passé?

Remarquons aussi qu'il est bien certain que s'il s'était produit quelque témoignage, quelque fait défavorable à Marie-Antoinette, on ne l'eût pas libellé, quand même l'instruction eût été faite par les plus violents ennemis de cette princesse. On ne peut donc arguer de l'absence de charges dans le dossier judiciaire, puisqu'on sait bien que l'insertion de l'apparence même d'une charge était impossible, et eût été considérée comme un véritable crime d'Etat. L'évidence même s'effaçait devant l'inviolabilité royale. Personne ne peut ignorer cela. Cet argument est d'un avocat, non d'un historien.



## XV.

Quant à l'exactitude des pièces judiciaires, nous justifierons nos doutes par un exemple, qui suffira, car il est décisif.

Quelle est la défense du cardinal de Rohan, d'après les pièces du procès? Invariablement celle-ci : il a été la dupe de madame de La Motte; son dévoûment respectueux pour sa souveraine et le désir de regagner ses bonnes grâces l'ont aveuglé, égaré; il reconnaît qu'il a été engagé dans une intrigue odieuse; mais il proteste de sa bonne foi, en déplorant sa malheureuse crédulité; il a été trompé par de faux ordres, etc. Jamais, ni par un mot, ni par la plus légère allusion, il ne met la reine en cause.

Or, voici ce que nous lisons dans une lettre de Marie-Antoinette à sa sœur Marie-

Christine (Recueil d'Hunolstein, 1<sup>re</sup> édit., p. 109) :

« Un accommodement raisonnable n'est pas possible; ce malheureux est allé jusqu'à prétendre qu'il a eu un rendez-vous avec moi dans un bosquet de Versailles et a obtenu mon assentiment verbal formel pour l'acquisition du collier; l'audace avec laquelle il soutient ce dire a mis le roy hors de lui et m'auroit rendue malade de dégoût si je n'avois besoin de lutter et de garder toutes mes forces, etc. »

On demeure confondu, car il n'y a pas un mot de cela dans les pièces officielles de la procédure, que la reine suivait fort attentivement, comme elle même nous l'apprend. Nulle part le cardinal ne *prétend*, ne *soutient*... Partout il dit le contraire de ce que la reine lui fait dire ici. Et remarquez que les termes sont précis, formels, et ne permettent pas la moindre équivoque : L'audace avec laquelle le cardinal soutient son accusation a mis le roi hors de lui, et la reine en tomberait malade de dégoût si l'excitation de la lutte ne la soutenait. Comment va-t-on concilier ces deux assertions, dont l'une dit blanc et l'autre noir, et qui s'appuient cependant sur des documents de valeur égale? Si le dossier judi-

ciaire a une autorité qu'on ne saurait nier, la correspondance n'en a pas moins, aux yeux des panégyristes. Dans tous les cas, il n'y a pas à subtiliser ici; il faut que l'un des deux documents soit ou faux ou du moins altéré, arrangé, puisque l'un dit exactement le contraire de l'autre.

Nous pensons, quant à nous, qu'il n'y a aucune témérité à supposer que les pièces judiciaires ne sont pas une sténographie rigoureusement fidèle de l'instruction. L'affaire a évidemment subi dans le laboratoire de Thémis une première distillation, en attendant le tamisage des historiens. Si on prétendait le nier, nous mettrions simplement au défi de nous trouver dans les interrogatoires du cardinal un seul mot justifiant les assertions de la reine, que nous venons de citer.

Sa conviction intime était autre, sans doute, puisqu'à la Bastille même, comme nous l'avons vu, il disait à son avocat et à Georgel : « Je suis sûr que j'ai parlé à la reine dans les bosquets de Versailles; mes yeux et mes oreilles n'ont pu me tromper. Ce fait seul repousse la pensée que ma correspondance avec Sa Majesté est une invention de M<sup>me</sup> de La Motte et que l'autorisation pour l'achat du collier est de la main

d'un faussaire, etc. » Mais quelles que fussent ses convictions à cet égard, il ne dit rien de semblable dans ses défenses, du moins les pièces n'en ont conservé aucune trace.

Si nous rentrons dans la donnée convenue, nous ne pouvons trop nous étonner aussi que M<sup>me</sup> de La Motte n'ait jamais craint qu'un ordre réel de la reine, une ligne de son écriture ne tombât sous les yeux de M. de Rohan et ne dévoilât la fraude. On a vu qu'elle demeura jusqu'à la fin dans un calme parfait, dans la plus complète sécurité. L'événement la trouva occupée de grands préparatifs d'établissement, et elle refusa dédaigneusement de s'enfuir. Comment cette femme, qui, dit-on, n'approchait pas de la cour, a-t-elle pu le persuader à tant de personnes distinguées, parmi lesquelles il en était qui touchaient à la famille royale, comme le duc de Penthièvre?

N'est-il pas merveilleux aussi qu'une intrigue aussi laborieuse, aussi sujette aux chances d'avortement, qu'une aventure logiquement impossible ait si exactement réussi, qu'elle n'ait jamais rencontré le grain de sable qui eût suffi à paralyser les rouages de cette machine compliquée?

Que le cardinal, convaincu comme il l'était de l'authenticité des lettres d'amour et d'affaires, de la réalité de la scène nocturne du parc, ait cédé à une impatience bien naturelle en faisant un signe ou en adressant un mot à Marie-Antoinette, et tout le charme était détruit. N'est-il pas permis de s'étonner qu'une situation aussi invraisemblable se soit prolongée pendant si longtemps ?



## XVI.

Qu'on explique aussi pourquoi l'homme de la reine, Breteuil, s'entremet si ardemment pour choisir un défenseur à M<sup>me</sup> de La Motte; et pourquoi le même Breteuil mit toute sa police sur pied pour arrêter Ramond de Carbonnières, secrétaire du cardinal, lorsqu'il passa en Angleterre pour y chercher les preuves légalisées qu'une partie du collier avait été vendue par le comte de La Motte (fait important pour la défense de M. de Rohan). Prévenu à temps, Ramond changea de route et parvint à Londres, mais à travers mille obstacles. M. Droz lui-même avoue ce fait dans sa filandreuse histoire (1,448). Ceci, dit-on, est une nouvelle faute qui a été commise. Mais pourquoi donc a-t-on commis tant de fautes et dans quel but s'exposait-on à

les commettre? Les pièces apportées par Ramond fournissaient évidemment de nouvelles lumières à l'instruction. Qui donc pouvait avoir intérêt à étouffer la lumière? Était-il donc nécessaire, pour l'honneur de la reine, que les La Motte fussent justifiés sur ce point et que M. de Rohan passât pour un voleur?

M. Chaix d'Est-Ange pense qu'on a aussi commis une faute très-grave en saisissant le parlement de l'affaire. « Quand on a un pouvoir absolu, dit-il, c'est sans doute pour en user en de telles circonstances et pour étouffer dans le silence de pareils scandales. »

C'est un légiste de nos jours qui parle; on a besoin de s'en souvenir en lisant de si étranges paroles. Quoi! les procédures secrètes ne vous suffisent pas; il vous faut le silence et l'étouffement! Qui croira jamais que l'ombre et le secret soient utiles à la manifestation de la vérité? On n'a jamais vu que les puissants coupables les rechercher. Dans tous les temps, l'innocence injustement accusée a toujours réclamé comme une garantie la lumière et la publicité.

La reine, d'ailleurs, pour une cause ou pour une autre, avait la même opinion que

M. Chaix d'Est-Ange; elle voulait qu'on étouffât l'affaire en punissant le cardinal par un coup d'autorité. Mais ce fut en vain qu'elle insista auprès du roi pour éviter la publicité. (Voyez sa lettre à Marie-Christine, Recueil d'Hunolstein, 1<sup>re</sup> édition, p. 120.)

Au reste, le jugement une fois décidé, elle ne négligea rien, comme on l'a vu, pour peser sur la conscience des magistrats, qu'elle aurait même sollicités en personne, les yeux baignés de larmes, dans des entrevues nocturnes aux Tuileries, suivant le témoignage de l'abbé Georgel, de Soulavie et d'autres. Ceci n'a rien d'absolument invraisemblable. Il est certain que les magistrats instructeurs étaient en communication constante avec la cour; cela leur fut reproché publiquement aux procès par leurs collègues; et M<sup>me</sup> Campan elle-même nous apprend que le substitut Pierre de Laurencel espionnait pour la reine les membres de la Grande Chambre et lui faisait parvenir des listes de conseillers qui se prononçaient en faveur du cardinal.

Il est bien difficile d'expliquer d'une manière naturelle tant de manœuvres secrètes, et l'on ne comprend pas mieux pourquoi toute la colère de Marie-Antoinette

est tombée sur le cardinal, reconnu généralement pour dupe, tandis qu'elle réserve son indulgence pour l'auteur même de la machination.

## XVII

Cette malheureuse affaire présente encore à celui qui voudrait l'analyser en ses infinis détails d'autres motifs de doute et d'irrésolution. Tout s'y rencontre pêle-mêle : obscurités, contradictions, invraisemblances, impossibilités. Essayez d'accorder entre eux les documents qui nous restent ! Il y en a, comme on le sait, de quoi former une bibliothèque ; eh bien, pas un seul récit ne concorde avec les autres, et fort souvent même les contradictions fourmillent dans le même morceau. Nous avons montré M<sup>me</sup> Campan en contradiction flagrante avec elle-même, la correspondance de la reine démentant les pièces de la procédure ou démenties par elles, etc.

Nous savons qu'une partie des pièces qui composent le recueil d'Hunolstein, ainsi

que celui de M. Feuillet de Conches, ont été contestées; une partie, mais non pas toutes; car il en est qui ont été reproduites dans les recueils absolument authentiques de M. d'Arneth. Dans tous les cas, nous n'en avons fait usage que pour quelques petites questions de détail. Cela ne change rien au fond de l'affaire.

Qu'on poursuive d'ailleurs l'analyse comparée de toutes les pièces et l'on arrivera sûrement au chaos. Ou plutôt celui qui l'entreprendrait périrait d'ennui au milieu de sa tâche; le Sphinx l'aurait bientôt dévoré. Nous sommes, en présence de cette affaire, comme un mécanicien qui voudrait monter une machine dont les pièces principales lui manqueraient. *Nous ne connaissons pas tout*; ceci nous paraît de la dernière évidence. Très-vraisemblablement, il y a eu non pas seulement une intrigue, mais plusieurs intrigues entrecroisées; et tous ceux qui y ont trempé ont eu nécessairement un intérêt capital à embrouiller l'affaire. Les écrivains qui nous la racontent aujourd'hui ne nous semblent pas avoir fait faire un pas à la question. Ils sont partis d'une donnée littéraire et sentimentale, longtemps à la mode, la réhabilitation à outrance de la reine; et naturellement ils sont

rapidement arrivés au système et au parti pris, rejetant avec indignation tout ce qui s'écarte de la théorie préconçue, et tenant les faits les mieux établis pour des outrages à leur idole. Nous cherchons des instituteurs, des historiens; nous ne trouvons que des sigisbés.

Quant à nous, si l'on nous pressait de conclure, nous rappellerions d'abord ce que nous avons dit touchant le système des historiens modernes, leurs procédés d'élimination, d'expurgation, d'arrangement; nous croyons avoir rassemblé un assez grand nombre de faits dont la valeur n'est pas contestable, puisque ce sont des faits, évidents pour la plupart; nous croyons, disons-nous, avoir démontré que l'histoire convenue du collier est pleine d'incohérences, de contradictions et d'impossibilités; c'était là le but principal de notre critique. Quant au fond même de la question nous pensons qu'il y aura toujours là une pâture abondante pour ceux qui aiment à déchiffrer les imbroglios de l'histoire; et les écrivains en question nous paraîtraient singulièrement infatués de leurs propres créations s'ils s'imaginaient avoir résolu le problème et donné sa forme définitive à l'affaire.

La réserve est imposée par l'état même de la question et par l'incertitude des documents. Cependant, s'il fallait nous prononcer et faire connaître l'impression qui nous est restée de l'analyse que nous avons essayée, voici sommairement la conjecture que nous proposerions à l'examen et à la discussion.

Nous admettons comme très-vraisemblable que Marie-Antoinette, dont on connaît l'esprit caustique et dont la vie est pleine d'imprudences de conduite et de caprices d'enfant, ait machiné, peut-être de compte à demi avec Breteuil, quelque mystification cruelle contre son mortel ennemi le cardinal de Rohan, qui la poursuivait et la fatiguait de ses obsessions, jusqu'à s'introduire dans ses jardins particuliers, comme on le voit par une lettre de cette princesse à son frère Joseph, du 16 juin 1782. Dans cette hypothèse, M<sup>me</sup> de La Motte aurait servi d'instrument, et aurait ensuite poursuivi l'intrigue pour son propre compte, à la faveur de la position acquise, greffant sa grosse affaire de vol sur cette petite comédie de cour.

Envisagée à ce point de vue, l'affaire du collier se simplifierait, et beaucoup de cir-

constances qui nous paraissent inexplicables rentreraient sans effort dans cette donnée. Le cardinal n'aurait plus besoin d'être le dernier des idiots et la comtesse de La Motte un monstre d'habileté, un phénomène d'intrigue, *qualités* dont ne donne nullement l'idée ce qu'on connaît d'elle. On s'expliquerait aussi son imperturbable tranquillité, ses menaces, sa confiance qu'on n'oserait la frapper; et le redoublement de haine dont le cardinal sentit les effets; et ces manœuvres secrètes dont la trace est partout (car il fallait bien couvrir les premières imprudences); et le silence gardé par la reine après les confidences de Bœhmer; et la peine dérisoire appliquée à Vilette, pour un crime de faux et de lèse-majesté; et l'incroyable facilité que trouva la comtesse pour l'agencement et le développement de son intrigue, etc. Nous laisserons au lecteur à continuer ce développement.

L'hypothèse que nous présentons ici ne nous paraît pas choquer la vraisemblance. On trouverait facilement des exemples de mystifications de cette nature dans l'histoire de l'ancienne cour; et Marie-Antoinette elle-même n'a-t-elle pas assez souvent berné jusqu'à son époux? Mais

nous conviendrons volontiers que ceci n'est qu'une conjecture, qui résout, il est vrai, quelques difficultés, mais qui n'explique pas tout.

D'autres tireront sans doute des conclusions plus radicales et plus cruelles, comme cela est arrivé déjà avant qu'il fût à la mode de faire de la malheureuse reine un type de perfection, une héroïne de roman, une entité poétique et morale, un mythe. Il y a matière à d'autres hypothèses, et quelqu'un pourrait bien un jour travailler cette circonstance, de la prodigieuse quantité de diamants qu'on rencontre dans la vie de Marie-Antoinette, depuis ceux qu'elle avait achetés clandestinement à crédit, jusqu'à la pleine cassette qu'elle fit porter à l'étranger par le coiffeur Léonard, lors de la fuite de Varennes et jusqu'à ceux qui sont allés à Vienne...

Nous ne pousserons pas une telle enquête et nous nous en tiendrons à nos conjectures, qui nous paraissent très-raisonnables et très-modérées.

En tout état de cause, il y a une opinion qui s'est imposée de plus en plus à notre conviction dans l'examen de cette affaire, et nous l'exprimerons ici sans aucune pas-

sion, mais dans une complète indépendance d'esprit :

*Marie-Antoinette a joué un rôle dans l'affaire du collier.*

FIN.

# PETITE BIBLIOTHÈQUE

*à 1 franc le volume*

---

## OUVRAGES PARUS

---

J.-B. CARPEAUX, par J. Claretie.

MARCEL, par Ludovic Halévy.

VIE ET AVENTURES D'UN POSITIVISTE, par Francis Magnard.

LE LION AMOUREUX, par Frédéric Soulié.

LA VRAIE MARIE - ANTOINETTE ,  
par Georges Avenel.

CHEZ LES VOISINS, par Charles Deulin.

LE ROMAN DE LA POUPÉE, par Louis Dépret.

LA MIONETTE, par Eugène Muller.